

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

POUR MIEUX PORTER LE QUÉBEC À L'ÉCRAN



POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

POUR MIEUX PORTER LE QUÉBEC À L'ÉCRAN

Conception graphique et mise en page
Bleu Outremer

Édition

Direction des communications

Dépôt légal : 2003

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-40590-0

© Gouvernement du Québec, 2003

MOT DE LA MINISTRE



C'est avec plaisir que je vous invite à lire la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle. Cette politique vous apportera assurément un éclairage sur la situation et les enjeux actuels, ainsi que sur les voies et les moyens que nous entendons emprunter pour maintenir notre élan, poursuivre notre progression et occuper notre place dans cet univers fascinant et inspirant de l'image en mouvement.

Notre cinéma et notre production audiovisuelle ont connu un essor remarquable depuis vingt ans. La loi de 1983 qui tient lieu de politique du cinéma depuis tout ce temps a porté ses fruits. Alors, me direz-vous, pourquoi la changer? En fait, l'exercice de révision de la politique que nous avons mené en consultation avec les intéressés était devenu inévitable. En effet, depuis les années 80, le contexte québécois et mondial a considérablement changé.

Notre cinématographie a évolué à tous égards à pas de géant. Nous avons franchi des étapes importantes qui nous ouvrent des horizons prometteurs. Comme dans bien d'autres champs de notre culture, nous avons au Québec des créateurs remarquables, appréciés et recherchés aussi bien chez nous qu'à l'étranger. Qu'ils soient chevronnés ou de la relève, artistes, producteurs, artisans et techniciens sont déjà légion, bien formés et débordants d'idées neuves. Justement, ne dit-on pas que la survie de toute entreprise, a fortiori quand elle est culturelle, tient essentiellement à l'imagination sans limites de ses créateurs?

La circulation des œuvres à l'échelle mondiale s'est considérablement élargie et accélérée. En même temps, le monde entier a connu des avancées incroyables dans le domaine des nouvelles technologies. Par quels moyens resterons-nous dans la course? Comment nous démarquerons-nous sur notre territoire et ailleurs? Par notre imaginaire, qui affirme notre identité propre.

C'est dans cette perspective que je vous invite à lire la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle: Pour mieux porter le Québec à l'écran.

La ministre d'État à la Culture et aux Communications,

A handwritten signature in black ink, reading "Diane Lemieux". The signature is written in a fluid, cursive style with a large, decorative initial "D".

DIANE LEMIEUX

AVANT-PROPOS



Des premières «vues animées» muettes jusqu'à l'ère du numérique, le monde du cinéma et de l'audiovisuel, en constante mutation, a commencé son deuxième siècle d'existence en accélérant le mouvement. Au Québec comme ailleurs, il est omniprésent, tant dans notre culture que dans notre imaginaire, tant dans notre économie que dans notre vie en société.

Face à ces métamorphoses accélérées, conformément à sa volonté de soutenir avec force et conviction la vitalité culturelle québécoise et de défendre la diversité culturelle, le gouvernement du Québec a voulu mettre à jour ses perspectives sur le monde du cinéma et de l'audiovisuel. La présente politique est le résultat d'une réflexion en profondeur menée en concertation avec les milieux intéressés.

Soutenir la vitalité du secteur cinématographique et audiovisuel au Québec est une responsabilité qui exige une vision claire de la multiplicité des enjeux. Le gouvernement veut donner un appui significatif, par les moyens appropriés, à la promotion de l'identité culturelle québécoise et à la création. Il veut encourager la consolidation et le développement de notre industrie, tout en s'assurant qu'un plus large public ait accès à un plus grand nombre d'œuvres d'ici et d'ailleurs.

C'est pourquoi les mesures proposées visent aussi bien l'amélioration des conditions de création que l'accroissement du soutien à la production de langue française. Elles visent également, dans le même esprit, la prise en compte des régions, l'amélioration de l'accès à la culture cinématographique, la vitalité des entreprises, la formation des travailleurs et des travailleuses, ainsi que la préservation de notre patrimoine et la mise à jour de l'encadrement légal du secteur. Par cette démarche, le gouvernement cherche à protéger, accroître et faire connaître la richesse de la culture cinématographique québécoise passée, présente et à venir et à consolider la santé économique d'un secteur qui crée des dizaines de milliers d'emplois au Québec.

Assurer la présence du Québec sur la scène culturelle internationale est un défi majeur et la nature des réseaux de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en accentue l'ampleur. Même si les Québécois démontrent un attachement croissant à leur cinéma, nous devons faire encore plus pour assurer la diversité de notre production et sa diffusion, nationale et internationale. Pour atteindre cet objectif, la présente politique offre de nouveaux outils aux artistes, aux artisans et aux producteurs.

Les Québécois et les Québécoises ont raison d'être fiers de leur culture et de la reconnaissance, voire de la notoriété dont elle jouit à travers le monde. Le gouvernement du Québec reconnaît le cinéma et la production audiovisuelle d'ici comme une des sources de cette fierté.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
Des œuvres qui façonnent l'identité culturelle québécoise	2
La puissance d'attraction du cinéma et de l'audiovisuel québécois	3
Une évolution rapide depuis vingt ans	5
La Loi sur le cinéma	5
Le contexte international	6
Le développement des nouvelles technologies	10
Les interventions du gouvernement du Québec	11
Les institutions	11
L'aide du gouvernement du Québec à l'industrie du cinéma et de la production télévisuelle	16
LES GRANDS ENJEUX	21
Une cinématographie de langue française qui rejoint davantage le public québécois	23
Une offre cinématographique enrichie et diversifiée	25
Une production documentaire et télévisuelle forte et originale	27
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE	31
Une politique centrée sur la promotion de l'identité culturelle québécoise	32
Une politique qui affirme l'importance de la création	33
Une politique qui place le public au cœur de ses préoccupations	34
Une politique qui contribue à la consolidation et au développement de l'industrie	35
LES ORIENTATIONS	
Orientation I: Améliorer les conditions de la création	37
1.1 Premier objectif: Mieux appuyer la démarche de création en matière de cinéma, de télévision et d'arts médiatiques	38
1.2 Second objectif: Accroître la qualité et la diversité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles	41
Orientation II: Soutenir la production de longs métrages de langue française, le documentaire d'auteur et le court métrage	43
2.1 Premier objectif: Favoriser la production de longs métrages de langue française	45
2.2 Second objectif: Appuyer le documentaire d'auteur et le court métrage	49

Orientation III: Prendre en compte les régions	51
3.1 Premier objectif: Favoriser le tournage de productions québécoises dans les régions	52
3.2 Second objectif: Favoriser la participation des régions à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'audiovisuel	53
Orientation IV: Améliorer l'accès à la culture cinématographique	55
4.1 Premier objectif: Améliorer la mise en marché des films québécois	57
4.2 Deuxième objectif: Favoriser la diffusion des œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire	59
4.3 Troisième objectif: Soutenir l'éducation et favoriser la sensibilisation des publics	63
Orientation V: Favoriser la consolidation de l'industrie	67
5.1 Premier objectif: Contribuer au développement de nouveaux marchés	70
5.2 Deuxième objectif: Améliorer la promotion du Québec comme lieu de tournage	70
5.3 Troisième objectif: Appuyer le doublage en français au Québec	72
5.4 Quatrième objectif: Élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur des contenus numériques interactifs	73
5.5 Cinquième objectif: Améliorer la connaissance de l'évolution du secteur audiovisuel	75
Orientation VI: Améliorer la formation de la main-d'œuvre	77
6.1 Premier objectif: Développer une main-d'œuvre qualifiée	78
6.2 Deuxième objectif: Mettre en place les conditions favorisant le perfectionnement de la main-d'œuvre	80
6.3 Troisième objectif: Améliorer l'offre de formation en doublage	81
Orientation VII: Préserver le patrimoine cinématographique et télévisuel québécois	83
7.1 Premier objectif: Mettre en place les conditions favorisant la conservation	84
7.2 Second objectif: Actualiser le cadre légal et réglementaire	85
CONCLUSION	89
NOTES	91
ANNEXE I: OBJECTIFS ET MESURES	93
ANNEXE II: ORGANISMES QUI ONT SOUMIS UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	103

PRÉSENTATION

En juin 1896, six mois à peine après la première projection publique des frères Lumière à Paris, les «vues animées» arrivent au Québec. Dix ans plus tard, à peu près en même temps que les grandes villes européennes et américaines, Montréal inaugure sa première salle de cinéma. Si l'infrastructure de diffusion cinématographique s'étend dès lors rapidement, il faudra toutefois plus de 60 ans pour qu'une industrie québécoise de la production et de la distribution se constitue. Puis, dans les années 80, les gouvernements incitent les télédiffuseurs à confier la production de leurs émissions à des producteurs privés. L'industrie qui a été jusque-là centrée sur le cinéma se tourne alors vers la télévision, phénomène qui prend de l'ampleur avec l'explosion du nombre de chaînes.

Depuis deux décennies, la production – qu'elle soit destinée au marché national ou à l'exportation ou encore qu'elle soit le fait de tournages étrangers – connaît une croissance substantielle¹. Cette dernière favorise au fil des années la mise en place d'installations et d'équipements de grande qualité, susceptibles de répondre à des besoins variés. Désormais, l'audiovisuel est considéré comme un secteur dont l'apport à l'économie québécoise s'avère essentiel. Cependant, si les impératifs économiques conservent toute leur importance, c'est la nécessité culturelle qui nous commande d'actualiser la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

DES ŒUVRES QUI FAÇONNENT L'IDENTITÉ CULTURELLE QUÉBÉCOISE

Le cinéma, dès ses débuts, et la télévision, à partir de 1952, ne cesseront de façonner l'imaginaire et l'identité des Québécois. Au départ, les images viennent d'ailleurs puisque le premier long métrage de fiction québécois, *Madeleine de Verchères*, n'est réalisé qu'en 1922. L'histoire du cinéma québécois se construit à partir des œuvres de pionniers qui, tels Claude Jutra pour la fiction, Albert Tessier pour le documentaire ou Norman McLaren pour le film d'animation, posent les jalons d'un art désormais centenaire. À partir des années 60 et 70, une véritable cinématographie québécoise émergera et se consolidera, léguant des œuvres qui font désormais figure de classiques.

De nombreux cinéastes québécois feront école. Mentionnons les lauréats du prix Albert-Tessier, parmi qui se trouvent notamment Pierre Perrault, Anne Claire Poirier, Denys Arcand, Frédéric Back. Cependant, la liste pourrait être beaucoup plus longue puisque la dernière édition du *Dictionnaire du cinéma québécois*² sélectionne 400 titres de films documentaires, de fiction, d'animation et expérimentaux, ayant marqué la culture québécoise.



Pour la suite du monde de Pierre Perrault et Michel Brault
1963

Source : Office national du film

Les lauréats du prix Albert-Tessier

2002	Robert Daudelin	1990	Gilles Carle
2001	René Jodoin	1989	Denys Arcand
2000	Micheline Lanctôt	1988	Anne Claire Poirier
1999	Roger Frappier	1987	Rock Demers
1998	Georges Dufaux	1986	Michel Brault
1997	Colin Low	1985	Gilles Groulx
1996	Jacques Giraldeau	1984	Claude Jutra
1995	Jean Pierre Lefebvre	1983	Maurice Blackburn
1994	Pierre Perrault	1982	Norman McLaren
1993	Francis Mankiewicz	1981	Pierre Lamy
1992	Jean-Claude Labrecque	1980	Arthur Lamothe
1991	Frédéric Back		

La puissance d'attraction du cinéma et de l'audiovisuel québécois

En 1951, un premier film québécois connaîtra un immense succès en salle : *La Petite Aurore l'enfant martyre*. D'autres suivront. Ainsi, de 1985 à 2002, par exemple, 66 % (12/18) des films canadiens ayant récolté la meilleure recette annuelle grâce aux entrées dans les salles du Canada sont des films québécois³, dont la version originale est en français dans onze cas sur douze, ce, malgré le fait qu'un film canadien tourné en anglais jouit d'un marché, au Canada, trois fois plus important qu'un film québécois tourné en français. Le Québec se démarque ainsi nettement.

Avec des moyens financiers restreints, le Québec parvient à maintenir une production importante et variée dont la qualité est souvent soulignée : au fil des ans, maintes productions québécoises sont inscrites dans les grands festivals internationaux ou mises en nomination pour un oscar. Les compétences québécoises débordent même du strict champ de l'audiovisuel alors que le succès des logiciels d'effets spéciaux conçus au Québec est notoire et que, sur l'échiquier international du multimédia, l'expertise montréalaise est reconnue.

Le même phénomène se produit, avec plus de force encore, du côté de la télévision. Après 50 ans de fréquentation du petit écran, les francophones du Québec continuent, en effet, à se distinguer des Canadiens anglais par une indéfectible fidélité à leurs chaînes et émissions. Depuis la diffusion des premiers épisodes de *La Famille Plouffe*, en novembre 1953, jusqu'aux séries plus récentes que sont *Omerta*, *Fortier* et *Jean Duceppe*, depuis *Pépinot et Capucine* ou *Bobino* pour les enfants jusqu'à *Passe-partout* et *Cornemuse*, cette remarquable performance se répète, année après année. Elle constitue un modèle souvent cité en exemple ailleurs dans le monde.

Dans le domaine des arts médiatiques, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques de création, de production et de diffusion indépendantes qui donnent lieu à des œuvres d'art, de recherche ou expérimentales dans le domaine du cinéma, de la vidéo et des nouveaux médias, un milieu artistique s'organise et se développe au Québec à partir des années 70. Sa production est aujourd'hui encore celle d'une communauté de créateurs dont plusieurs sont regroupés au sein de coopératives, de centres d'artistes et d'organismes à but non lucratif. En faisant valoir l'importance de conserver le contrôle créatif ou éditorial complet de la fabrication de leurs œuvres, ils cumulent souvent les tâches d'idéateur, de scénariste, de réalisateur et de producteur. Des œuvres fortes témoignent de la vitalité de ce secteur.

De fait, le Québec peut compter présentement sur des créateurs chevronnés et reconnus, aux pratiques diversifiées, ainsi que sur une relève extrêmement prometteuse. Aussi, dans une ère où prédomine l'image, les nombreuses œuvres de tous ces créateurs contribuent au développement de l'identité culturelle québécoise.



L'Homme qui plantait des arbres de Frédéric Back
1987

Source : Cinémathèque québécoise

UNE ÉVOLUTION RAPIDE DEPUIS VINGT ANS

La Loi sur le cinéma

En 1983, à la suite des travaux de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel (commission Fournier), le gouvernement du Québec adopte la Loi sur le cinéma, laquelle définit à la fois un énoncé général de politique et les organismes chargés de mettre en œuvre cette politique. À l'heure actuelle, les objectifs que doit poursuivre la politique du cinéma sont toujours inscrits à l'article 4 de la Loi.

Les objectifs de la politique québécoise du cinéma

La politique du cinéma, tout en respectant la liberté de création et d'expression ainsi que la liberté de choix du public, doit donner la priorité aux objectifs suivants :

- l'implantation et le développement de l'infrastructure artistique industrielle et commerciale du cinéma ;
- le développement du cinéma québécois et la diffusion des œuvres et de la culture cinématographique dans toutes les régions du Québec ;
- l'implantation et le développement d'entreprises québécoises indépendantes et financièrement autonomes dans le domaine du cinéma ;
- la conservation et la mise en valeur du patrimoine cinématographique ;
- le respect des droits relatifs à la propriété intellectuelle sur les films et l'établissement de mécanismes de surveillance de la production, de l'exploitation et de la circulation de ces œuvres ;
- la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois.

On note des progrès quant à l'atteinte des objectifs se référant à l'implantation de l'infrastructure et d'entreprises indépendantes, si l'on se fie à la croissance indéniable, depuis vingt ans, du nombre de firmes et de travailleurs dans le secteur. Au cours des années, la diffusion et la conservation continuent à s'améliorer. Des mécanismes de surveillance de la distribution et de l'exploitation sont établis. Enfin, les entreprises de télévision sont désormais des partenaires parmi les plus influents de la production télévisuelle au Québec.

Bref, les mesures prises et les moyens mis en œuvre depuis 1983 donnent des résultats. Cependant, vingt ans plus tard, une révision de la politique et de ses objectifs s'impose pour prendre en considération l'état du paysage audiovisuel québécois et mondial, lequel a évolué sensiblement sous les effets conjugués du développement accéléré des nouvelles technologies numériques et de l'accroissement significatif du commerce international, avec en contrepartie la préoccupation croissante pour le maintien et le respect de la diversité culturelle.

Le contexte international

Le Québec dans la mouvance internationale

D'importants enjeux surgissent dans le contexte de la mondialisation. Les accords de commerce imposent aux États et aux gouvernements certaines règles qui les empêchent de prendre des mesures susceptibles de constituer des entraves au libre jeu du marché à l'échelle internationale. Ces règles peuvent cependant entrer en conflit avec des politiques conçues pour répondre à des préoccupations qui ne sont pas d'ordre économique ou commercial. Et c'est précisément le rapport entre les règles régissant le commerce, d'une part, et les politiques culturelles, d'autre part, qui est au cœur de la question de la diversité culturelle. Car la plupart des gouvernements occidentaux interviennent pour soutenir la culture au bénéfice de leurs citoyens, contribuant ainsi au maintien de la diversité culturelle à l'échelle internationale.

L'homogénéisation culturelle qui pourrait découler du désengagement des États et des gouvernements, homogénéisation résultant de la domination de la production culturelle la plus forte économiquement, pose un certain nombre de défis. Nécessaire à la cohésion sociale, à l'identité et intimement liée à l'expression des idées et des valeurs, la culture ne saurait être considérée comme une marchandise.

L'évolution du cadre normatif du commerce international peut remettre en cause le droit des États et des gouvernements de soutenir la culture ; cela vaut également pour le Québec. C'est pourquoi, lorsqu'il prend part à la négociation d'accords commerciaux, le gouvernement du Québec réclame toujours que la culture soit mise à l'abri de l'application de ces accords. Dans certaines négociations bilatérales ou régionales, cette « mise à l'abri » prend la forme d'une exemption culturelle, comme c'est le cas dans l'Accord de libre-échange (ALE) ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Dans les négociations multilatérales où les différents États ne sont jamais arrivés à se mettre d'accord pour exclure la culture, le Québec a toujours refusé de libéraliser le secteur culturel et a pris toutes les réserves nécessaires pour protéger ses politiques. Fermement engagé dans un mouvement international, qu'il a lui-même contribué à lancer, le Québec fait aujourd'hui la promotion de la diversité culturelle et du droit des peuples, par leurs États et gouvernements, de choisir librement les politiques et les mesures favorisant le développement et l'expression de leurs cultures. Par sa politique du cinéma et de la production audiovisuelle, le Québec réaffirme son droit d'établir ses politiques culturelles.

L'expérience des autres États

D'autres gouvernements interviennent dans le domaine du cinéma et de la production audiovisuelle. Parmi les États qui ont soit annoncé de nouvelles politiques, soit adopté de nouvelles lois destinées à favoriser le développement de leur cinématographie et, dans certains cas, à modifier le régime d'encadrement du cinéma, mentionnons l'Allemagne en 1999, le Royaume-Uni en 2000 et l'Australie, l'Espagne et la Suisse en 2001.

Il est frappant de constater que tous ces gouvernements, à l'exception de celui de la Suisse, expriment leur intention de mettre en place des mesures destinées à soutenir les projets à l'étape du développement et que tous, à l'exception cette fois de l'Australie, entendent promouvoir la circulation des films nationaux et la diversité de l'offre cinématographique. La loi suisse va même jusqu'à prévoir des sanctions en cas de non-atteinte d'objectifs de diversité sur les écrans, alors que la loi espagnole, pour sa part, impose des quotas de films européens.

L'Allemagne

La politique allemande découlant de la loi adoptée en 1999 donne priorité à de l'aide automatique basée sur les résultats commerciaux ainsi qu'à de l'aide destinée aux longs métrages et aux courts métrages. Des mesures concernent la mise en marché, la commercialisation, l'exploitation, l'exportation et l'amélioration des cinémas et des vidéothèques ainsi que la création de nouveaux cinémas et vidéothèques, la formation continue, la recherche, la rationalisation et l'innovation.

Tous les programmes d'aide prévus par la loi fédérale sur l'aide publique au cinéma sont gérés par l'Office fédéral de l'aide au cinéma allemand. Ils s'ajoutent à ceux qui sont prévus par les politiques régionales.

L'Office ne dispose pas de crédits parlementaires. Une taxe sur les billets d'entrée des cinémas allemands est prélevée. Les distributeurs de vidéo-cassettes participent également au moyen d'une taxe sur leur chiffre net d'affaires. Le produit de la taxe est géré par l'Office pour servir de soutien au cinéma et à la vidéo.

L'Australie

En 2001, le gouvernement australien annonce un ensemble de nouvelles mesures pour augmenter le financement du cinéma national. Ces mesures servent de contrepartie à un nouveau crédit d'impôt pour encourager le tournage de films étrangers en Australie et concurrencer des pays comme le Canada, le Royaume-Uni et l'Irlande.

Les priorités sont le développement, le contenu pour les applications à large bande passante, la production de dramatiques télévisuelles, les dramatiques et les documentaires multiculturels de grande qualité et les conseils aux producteurs étrangers pour faciliter la venue de la production étrangère.

Un financement particulier doit permettre à l'agence responsable d'encourager des partenariats innovateurs parmi les scénaristes, les réalisateurs et les producteurs, d'augmenter son appui au développement des scénarios et d'aider les créateurs australiens à faire le passage du court métrage au long métrage.

L'Espagne

La nouvelle loi espagnole prévoit de l'aide au développement de projets et de l'aide automatique basée sur des critères objectifs comme le succès en salle et les recettes obtenues. En outre, de l'aide est accordée aux nouveaux réalisateurs, aux films expérimentaux, aux documentaires et aux pilotes de séries d'animation ainsi qu'aux films à caractère résolument culturel.

Des formes d'aide sont également prévues pour la promotion, la distribution et la diffusion des films espagnols. Les salles de cinéma sont astreintes à des quotas annuels de programmation de films en provenance des pays membres de l'Union européenne (incluant l'Espagne) en version originale ou doublée. Enfin, les chaînes de télévision qui présentent des films récents doivent participer au financement de longs métrages, de courts métrages et de téléfilms européens.

Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le ministère de la Culture, des Médias et du Sport est le premier responsable du développement de l'industrie cinématographique. Dans le but d'établir une industrie à succès, presque tout le financement du secteur passe maintenant par le truchement d'un conseil cinématographique: le Film Council. Lancé le 1^{er} avril 2000, il assume la direction stratégique de l'industrie cinématographique. Le Film Council vise à développer une industrie cinématographique viable et à stimuler une culture du cinéma grâce à un meilleur accès et à une meilleure éducation cinématographique.

Les objectifs du Film Council sont notamment d'améliorer la qualité des scénarios, de stimuler la production commerciale, d'encourager l'innovation, d'améliorer la qualité et l'attrait des longs métrages britanniques et de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de production. Le Film Council est financé par une partie des revenus de la loterie nationale et par des crédits ministériels.

La Suisse

La loi suisse adoptée en 2001 a pour objet de promouvoir la diversité et la qualité de l'offre cinématographique ainsi que sa création et de renforcer la culture cinématographique. Elle comporte trois objectifs: fournir des instruments modernes d'encouragement du cinéma, libéraliser le dispositif réglementaire et introduire une taxe d'incitation pour soutenir la diversité. Cette loi prévoit des récompenses pour des contributions remarquables dans le domaine de la production et de la culture cinématographiques, de même que de l'aide financière soit à la qualité (aide sélective), soit au succès (aide «liée au succès» ou fondée sur la performance).

La loi suisse permet notamment au gouvernement d'allouer de l'aide financière ou de fournir d'autres formes de soutien pour promouvoir la diffusion de la culture cinématographique et la sensibilisation au cinéma, les festivals de cinéma qui apportent une contribution importante à la culture cinématographique nationale ou internationale, l'archivage et la restauration de films et la collaboration entre les différents secteurs de la branche cinématographique.

Enfin, cette loi prévoit une nouvelle taxe concernant les films qui, grâce à un nombre élevé de copies et à un marketing international d'envergure, occupent sur le marché une place telle qu'ils évincent les films qui ne disposent pas de moyens aussi importants. Le produit de cette taxe doit financer la promotion de la diversité de l'offre cinématographique.

Le développement des nouvelles technologies

Le cinéma et la télévision nécessitent un équipement sophistiqué qui les rend tributaires des changements technologiques. Le rythme de ceux-ci s'accélère, alors que leurs effets ne sont pas encore tous connus. On sait déjà toutefois qu'ils modifient les modes de production et les façons de faire. Ils exigent également des investissements importants de la part des entreprises ainsi qu'une attention particulière à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre. À moyen et à long termes, plusieurs entrevoient de profondes transformations qui toucheront l'ensemble de la chaîne, de la création à la diffusion.

Le support traditionnel du film, bande vidéo analogique et pellicule de 35 mm, est, dans certains cas, remplacé par un support numérique. Ce changement s'accompagne d'une miniaturisation et d'une baisse continue du coût du matériel, deux facteurs qui devraient favoriser la démocratisation de la production.

En effet, le développement de logiciels moins coûteux et d'utilisation plus conviviale permet désormais d'obtenir plus aisément, dans le traitement des images et du son, des performances de niveau professionnel. Cela permet de prévoir que des projets originaux et de grande qualité pourront ainsi se réaliser plus facilement, qu'ils favoriseront l'autonomie du créateur et, puisque ce sont d'abord les jeunes qui s'approprient les nouvelles technologies, l'émergence d'une relève.

Par ailleurs, de plus en plus d'artistes utilisent des caméras numériques selon de nouvelles approches qui font éclater les genres et se croiser une diversité de formes et de supports. Les formules hybrides où s'entrelacent les images de synthèse et les images de sources plus traditionnelles ne sont déjà plus l'exception.

Cette réalité apparaît sous les vocables « art électronique », « arts médiatiques », « art technologique », « cyberart », « multimédia », « nouveaux médias », « webart ». Elle émerge le plus souvent d'artistes indépendants rompus aux exigences de l'expérimentation. Traversant le champ de nombreuses disciplines artistiques, leurs projets ont en commun l'ordinateur comme assise technique et pour point de convergence une culture nouvelle que l'on qualifie de numérique.

La généralisation des procédés numériques touchera également la diffusion, dont les salles de cinéma, que certains voient déjà alimentées par des signaux relayés par satellite à partir du siège social des grands réseaux d'exploitants ou, pourquoi pas, directement des studios de production. Actuellement, les quelques films réalisés sur support numérique ne peuvent circuler dans les salles commerciales que si des copies 35 mm en sont tirées, à l'exception du complexe Ex Centris à Montréal qui possède une des rares salles numériques sur le continent nord-américain.

À la maison, la vidéocassette est probablement déjà en fin de carrière pour être remplacée, à terme, par le DVD et d'autres supports numériques en développement. En témoigne le fait que la Régie du cinéma a délivré, au cours de 2002, près de 22,3 millions d'attestations, dont la moitié étaient destinées à des produits DVD; les prochains mois verront sans doute l'accélération du phénomène et l'amorce d'un retrait progressif de la vidéocassette. Par contre, on peut aussi remettre en question l'avenir du support DVD, compte tenu de la possibilité qui sera bientôt offerte aux internautes de visionner les images de leur choix sur l'écran de leur ordinateur ou sur celui de leur téléviseur grâce à la haute vitesse.

De leur côté, les télédiffuseurs font face à la perspective de devoir numériser leurs émetteurs et réseaux d'antennes pour supporter la télédiffusion hertzienne à haute définition (HDTV). Aux États-Unis, la Federal Communications Commission (FCC) a imposé aux télédiffuseurs américains la date butoir de 2007 pour achever le passage à la diffusion numérique. Il est toujours possible que cette échéance soit reportée, mais le processus est déjà largement engagé, si bien que tous les grands réseaux produisent et diffusent présentement une partie de leur programmation en haute définition. Le Canada devrait emboîter le pas bientôt.

Bref, atteindre la qualité offerte par les technologies numériques et la haute définition n'est pas un objectif facultatif. Il s'agit d'un nouveau cadre de référence qui, de surcroît, amorce une importante phase d'exploration technique.

LES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'État québécois intervient depuis longtemps dans le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle. À cette fin, il crée des institutions et met en place différents programmes d'aide.

Les institutions

Les missions des différentes institutions publiques et de la Cinémathèque québécoise englobent l'ensemble des champs d'activité du secteur.

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) remplace en 1995 la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et l'Institut québécois du cinéma (IQC). Elle soutient l'implantation et le développement des entreprises culturelles, dans toutes les régions du Québec. Elle a aussi pour fonction de contribuer à accroître la qualité des produits et services de ces entreprises et leur compétitivité sur tous les marchés.

La SODEC possède ses propres instances consultatives qui ont pour mandat de la conseiller dans leur champ d'action respectif, dont le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) qui, prenant le relais de l'IQC, représente l'ensemble du milieu, la Commission du doublage, la Commission des œuvres numériques interactives et la Commission du financement. En outre, le CNCT conseille la ministre de la Culture et des Communications quant à l'application de la Loi sur le cinéma.

En matière de production audiovisuelle, les interventions de la SODEC concernent principalement le long métrage de fiction destiné aux salles, le documentaire œuvre unique et le court métrage de fiction. Elles s'adressent aussi bien aux œuvres de cinéastes chevronnés qu'à celles de jeunes créateurs, avec comme objectif précis pour ces derniers de favoriser leur intégration dans le circuit de la production cinématographique et télévisuelle.

Sur le plan international, la SODEC appuie les entreprises dans leurs stratégies d'exportation et intervient pour assurer la présence ainsi que le rayonnement des œuvres dans les festivals: Cannes pour le long métrage, Clermont-Ferrand pour le court métrage, Nyon pour le documentaire et Namur pour la francophonie, ainsi que dans les marchés internationaux: Marché international des programmes de communication (MIPCOM), Marché international des programmes de télévision (MIP-TV) et National Association of Television Program Executives (NATPE). De plus, la SODEC organise chaque année à Paris un événement de commercialisation et de promotion du cinéma québécois.

La SODEC propose aux entreprises culturelles des outils financiers généralement offerts par les institutions financières traditionnelles comme le prêt à terme, le crédit renouvelable et la garantie de prêt. De façon plus exceptionnelle, son rôle de banquier peut s'étendre au rôle d'investisseur; elle prend alors part au capital-actions de certaines entreprises. Enfin, la SODEC partage avec le ministère du Revenu du Québec la gestion des crédits d'impôt remboursables applicables à la production cinématographique et télévisuelle, aux services de production cinématographique et télévisuelle ainsi qu'au doublage de films.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) voit le jour au milieu des années 90, dans la foulée d'une importante modernisation de l'action culturelle gouvernementale. Sa création a notamment pour objet de permettre aux milieux culturels de participer de plus près à la gestion du soutien qui leur est accordé par le gouvernement. Des artistes siègent au conseil d'administration du CALQ.

Le CALQ a pour mandat principal de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, du théâtre, de la musique, de la danse, des arts multidisciplinaires, de la chanson, des arts du cirque, des arts médiatiques et de la recherche architecturale et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour mission de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels et de préparer des avis à l'intention de la ministre de la Culture et des Communications sur toute question relative à sa compétence.

Le soutien du CALQ à l'égard des arts médiatiques se traduit principalement dans deux types de programmes d'aide financière: les bourses individuelles s'adressant directement aux artistes professionnels et les subventions à l'intention des centres d'artistes.

L'aide financière accordée aux artistes permet de soutenir une diversité de projets de création, tels des travaux d'écriture et de réécriture liés à la scénarisation, des expérimentations techniques et conceptuelles, la réalisation d'œuvres expérimentales et de recherche ainsi que le perfectionnement des créateurs, leur déplacement et l'accès à des studios à l'étranger. En outre, le CALQ appuie les centres d'artistes qui offrent aux créateurs la possibilité d'utiliser des équipements de pointe. Enfin, le CALQ apporte de l'aide financière au Conseil québécois des arts médiatiques.

Télé-Québec

En tant que télévision publique à vocation éducative et culturelle, Télé-Québec produit, diffuse et distribue des émissions qui permettent l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés, stimulent la réflexion, accroissent la compréhension et favorisent le divertissement. Sa mission consiste à exploiter une entreprise de télédiffusion et un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télévision, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement.

Créée en 1945, Radio-Québec – qui deviendra Télé-Québec en 1995 – commence à diffuser ses émissions à partir de 1972. En 1995, Télé-Québec amorce une transformation en profondeur en recentrant sa programmation sur l'éducation, la culture et les jeunes et en confiant la majorité de sa production à des producteurs privés. Aujourd'hui, plus de 70% de son budget de programmation leur est confié. En 2001-2002, Télé-Québec a ainsi injecté 19 millions de dollars dans le secteur privé québécois.

Télé-Québec est un important diffuseur de cinéma de fiction, de documentaire et aussi d'animation. En 2000-2001, elle consacre 2 062 heures, soit 43 % de sa grille de programmes, à la diffusion de films. Sa programmation, notamment par la diversité d'origine des films présentés, contribue à enrichir la culture cinématographique des téléspectateurs. Enfin, au fil des ans, Télé-Québec a diffusé près de 100 longs métrages de fiction québécois dont elle a acquis les droits de diffusion ou pour lesquels elle était investisseur.

Quelques films dans lesquels Télé-Québec a investi

Parmi les titres les plus connus, signalons *Les Bons débarras* de Francis Mankiewicz, *Léolo* de Jean-Claude Lauzon, *Jésus de Montréal* de Denys Arcand, *Au clair de la lune* d'André Forcier, *Le Matou* de Jean Beaudin,

Les Fleurs sauvages de Jean Pierre Lefebvre, *Les Fous de Bassan* d'Yves Simoneau, *Anne Trister* de Léa Pool et, plus récemment, *15 février 1839* de Pierre Falardeau et *Maelström* de Denis Villeneuve.



Au clair de la lune d'André Forcier
1983
Affichiste : Yvan Adam
Source : Cinémathèque québécoise

La Régie du cinéma

La Régie du cinéma est créée en 1985. Elle assure alors la succession du Bureau de surveillance du cinéma établi en 1967, qui remplaçait lui-même le Bureau de censure du Québec ayant vu le jour en 1913. Les principales activités de la Régie découlent d'une mission axée sur la protection de la jeunesse et de l'ordre public, sur l'information du public et sur la protection des droits.

La Régie est responsable du classement des films et du contrôle des droits de distribution. Elle délivre les permis qui servent à encadrer la distribution des œuvres cinématographiques au Québec, de même que l'exploitation de divers établissements engagés dans leur présentation ou leur commercialisation.

Depuis 2001, la Régie du cinéma est autorisée à financer ses dépenses à même les revenus qu'elle perçoit, lesquels proviennent principalement de la délivrance de permis, de visas et d'attestations. Cette réorganisation administrative coïncide avec un fort élargissement de son volume d'activité. En effet, sous la poussée des récents développements technologiques, la Régie a aujourd'hui compétence sur les films, les vidéocassettes, les DVD et même certains CD-ROM.

La Cinémathèque québécoise

Constituée en avril 1963, la Cinémathèque québécoise est un organisme privé à but non lucratif, reconnu en vertu de la Loi sur le cinéma. Sa mission consiste à promouvoir la culture cinématographique, à créer des archives de cinéma, à acquérir et à conserver des films ainsi que toute la documentation qui s'y rattache, à projeter des films et à exposer des documents de façon non commerciale, à des fins historique, pédagogique et artistique. Depuis sa création, la Cinémathèque a élargi sa mission aux secteurs de la télévision et de la vidéo. Les activités de conservation de la Cinémathèque portent sur les films, les collections afférentes au film et les collections documentaires.

La Cinémathèque a pour objectif de conserver tous les films québécois et un échantillon important de la production télévisuelle. Elle peut acquérir des films par dépôt, par don, par achat ainsi que par échange. La Cinémathèque conserve également les documents de la médiathèque Guy-L.-Côté qui a pour mandat principal d'acquérir tout ce qui se publie en matière de cinéma, sauf les ouvrages techniques.

En matière de diffusion, les activités de la Cinémathèque québécoise sont variées: notons d'abord les projections, mais aussi les expositions, les activités éducatives et les conférences préparées à l'intention des groupes scolaires et des publics spécialisés.

Les collections de la Cinémathèque

Les collections afférentes au film comprennent tous les artefacts qui se rapportent aux œuvres cinématographiques. Elles sont divisées en dix grandes catégories : affiches, animation, appareils, archives, enregistrements sonores, multimédia, objets volumétriques, photographies, publications, scénarios. L'ensemble des collections de la Cinémathèque est composé de plus de

41 000 films québécois, canadiens et internationaux de toutes les époques, de 25 000 émissions de télévision, de 28 000 affiches, de 574 000 photos, de 2 000 appareils, de 14 000 scénarios et documents de production, de 41 000 livres et de 125 000 dossiers de presse, en plus des objets, éléments de décor et costumes.

Les Archives nationales du Québec (ANQ)

Les Archives nationales du Québec (ANQ) ont le mandat de conserver et de diffuser les documents cinématographiques et télévisuels produits par ou pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec, dont les documents de l'Office du film du Québec, de la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (DGCA), de la Direction générale des moyens d'enseignement (DGME) et ceux qui sont produits par Télé-Québec. Les ANQ conservent aussi des fonds d'archives privés et des films familiaux.

La majorité de ces productions sont accessibles en salle de consultation sur support vidéo et les copies des films peuvent être utilisées occasionnellement pour des projections, par exemple lors de festivals et de rétrospectives. De plus, les ANQ conseillent et soutiennent, en vertu de leur loi constitutive et de leurs politiques afférentes, les services d'archives des secteurs public et privé dans la conservation et la mise en valeur des documents cinématographiques et télévisuels québécois.

L'aide du gouvernement du Québec à l'industrie du cinéma et de la production télévisuelle

Le gouvernement du Québec dispose actuellement de trois leviers principaux par lesquels il soutient financièrement l'industrie du cinéma et de la production télévisuelle. Premièrement, pour son intervention directe concernant des objectifs précis, il appuie des projets principalement sous forme d'aide sélective. Deuxièmement, pour stimuler la croissance de l'industrie, il privilégie la fiscalité. Troisièmement, il favorise la mise en place d'outils d'intervention financière destinés au développement économique des entreprises. Complémentaires, toutes ces formes d'aide contribuent fortement à la structuration et à la croissance du secteur.

Examinons tout d'abord sommairement le financement du cinéma, en particulier le long métrage de fiction⁴.

TABLEAU 1
STRUCTURE FINANCIÈRE DES LONGS MÉTRAGES QUÉBÉCOIS DE FICTION :
TOTAL CUMULATIF DE 1997-1998 À 1999-2000

	M\$	%
Revenus de marché	118,1	20,4
Financement privé	125,0	21,6
Financement public	166,0	28,7
Étranger	169,4	29,3
TOTAL	578,5	100,0
Nombre de films	107	
Budget moyen	5,4	

Rappelons qu'à l'intérieur de la période 1997-2000, au total, il y a plus de films et d'investissements qu'au cours des années antérieures. Les revenus de marchés, quant à eux, connaissent une hausse et représentent une part importante de la structure financière⁵.

TABLEAU 2
FINANCEMENT PUBLIC DES LONGS MÉTRAGES QUÉBÉCOIS DE FICTION :
TOTAL CUMULATIF DE 1997-1998 À 1999-2000

	M\$	%
SODEC	18,3	11,0
CIR* québécois	60,7	36,6
TOTAL PARTIEL	79,0	47,6
Téléfilm Canada	35,9	21,6
CIR fédéral	32,7	19,7
FCT**	4,5	2,7
TOTAL PARTIEL	73,1	44,0
Autres apports	13,9	8,4
TOTAL GLOBAL	166,0	100,0

* CIR : crédit d'impôt remboursable

** FCT : Fonds canadien de la télévision

Du côté québécois, les deux principales sources de financement public des longs métrages sont la SODEC et le crédit d'impôt remboursable (CIR) québécois; du côté fédéral, ce sont Téléfilm Canada, le crédit d'impôt fédéral, et le Fonds canadien de télévision. D'autres organismes peuvent participer au financement des projets, sur une base ponctuelle, dont le CALQ, le Conseil des arts du Canada et l'Office national du film.

La principale source de financement demeure le CIR québécois. Compte tenu de la nouvelle politique canadienne du long métrage et des crédits additionnels qui y sont liés depuis 2001, l'augmentation de la contribution financière de Téléfilm Canada modifie la situation.

L'aide des sociétés d'État québécoises

Les contributions de la SODEC et du CALQ représentent l'essentiel des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec destinées au domaine du cinéma et de la production télévisuelle.

À la SODEC, l'aide financière se fait sous forme d'investissements, de subventions ou de montants d'aide remboursable attribués aux projets présentés par des professionnels et des entreprises, à toutes les étapes de leurs projets : scénarisation, production, promotion et diffusion. Le CALQ, pour sa part, offre des bourses et des subventions aux artistes et aux organismes à but non lucratif qui travaillent dans le domaine des arts médiatiques. L'ensemble des montants d'aide directe attribués par la SODEC et le CALQ s'élève à 22,2 millions de dollars en 2001-2002.

Les mesures fiscales

Au cours des années 80, de fortes déductions pour amortissements (DPA) sont consenties aux particuliers qui investissent dans un film ou une production télévisuelle québécois. Complexe et parfois inefficace par rapport à ses objectifs, ce mécanisme est remplacé, en décembre 1990, par un crédit d'impôt remboursable (CIR) accordé directement aux sociétés de production en fonction de leurs dépenses de main-d'œuvre engagées dans la production d'un film ou d'une émission de télévision. En utilisant la fiscalité, le gouvernement québécois accepte, en quelque sorte, de ne pas percevoir certains impôts afin de permettre aux entreprises d'injecter les sommes ainsi disponibles dans la production.

L'aide fiscale aux entreprises pour la production cinématographique et télévisuelle a pour objet principalement d'accroître l'efficacité de l'intervention gouvernementale en dirigeant l'aide vers les entreprises de production, d'assurer une meilleure stabilité du soutien gouvernemental et d'accorder un levier financier aux entreprises. Ces mesures fiscales sont gérées par la SODEC à titre de responsable de l'estimation du montant de crédit d'impôt et de la certification. Celle-ci offre également aux entreprises du financement intérimaire en fonction du montant de crédit d'impôt pressenti.

Le CIR appuie aujourd'hui la fiction, les documentaires, les variétés, les magazines et les émissions pour enfants. Il est bonifié pour les longs métrages de fiction et les documentaires uniques de langue française, pour les projets réalisés à l'extérieur de Montréal par des producteurs établis en région, les œuvres utilisant des effets spéciaux et de l'animation informatique et, depuis peu, pour les films de format géant.

TABLEAU 3

**PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES ET TÉLÉVISUELLES :
VALEUR ANNUELLE DU FINANCEMENT SELON LA SOURCE**

	1991 1992 (M\$)	1992 1993 (M\$)	1993 1994 (M\$)	1994 1995 (M\$)	1995 1996 (M\$)	1996 1997 (M\$)	1997 1998 (M\$)	1998 1999 (M\$)	1999 2000 (M\$)	TOTAL (M\$)	TOTAL (%)
Crédits d'impôt du Québec	25,1	27,1	31,8	37,3	63,5	65,1	85,8	75,1	97,8	508,6	16,4
SOGIC-SODEC	6,8	7,5	4,7	6,8	6,6	5,5	6,2	6,1	14,1	64,3	2,1
Financement fédéral	50,7	51,5	45,3	37,4	90,8	80,6	123,2	120,0	144,6	744,1	23,9
Télédiffuseurs du Québec	36,0	30,6	33,5	34,4	74,4	64,6	70,9	73,9	120,0	538,3	17,3
Producteurs	10,3	10,7	21,9	11,7	26,0	20,9	54,6	28,6	39,4	224,1	7,2
Distribution et exportation	18,3	24,7	35,4	58,5	74,3	102,3	111,0	133,9	159,7	718,1	23,1
Prêts et commandites	0,3	2,1	1,6	9,1	10,7	8,9	67,1	44,8	57,9	202,5	6,5
Autres sources	4,4	5,4	6,4	13,6	10,3	19,7	10,8	13,2	24,4	108,2	3,5
VOLUME DE PRODUCTION	151,9	159,6	180,6	208,8	356,6	367,6	529,6	495,6	657,9	3108,2	100,0

En neuf ans, le gouvernement injectera dans l'industrie 509 millions de dollars. Graduellement, presque toutes les provinces canadiennes et le gouvernement fédéral adoptent des programmes similaires de crédits d'impôt. Dans cette foulée, le gouvernement met en place deux autres mesures fiscales en faveur de l'industrie du film : le crédit d'impôt pour services de production et le crédit d'impôt pour le doublage. À titre d'exemple, en 2001-2002, des sommes versées en crédits d'impôt par le gouvernement du Québec, 94,9 % sont attribuées aux productions québécoises, 3 %, aux services de production et 2,1 %, au doublage.

D'autres outils d'intervention

Enfin, trois outils d'intervention financière sont aussi créés au cours des années 90 dont les objectifs consistent à accroître le financement et la disponibilité de capital de risque pour les entreprises du secteur culturel. Ce sont la banque d'affaires de la SODEC, le Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC) et la Financière des entreprises culturelles (FIDEC).

Le FICC est une société en commandite, dont les commanditaires sont la SODEC et le Fonds de solidarité FTQ. Le FICC a pour mission de fournir un partenariat financier aux entreprises de création, de production, de distribution et de diffusion de produits et de services culturels, d'investir pour améliorer la capitalisation des entreprises en démarrage ou en croissance et, enfin, de favoriser la création d'emplois

Avec des partenaires du milieu, la SODEC crée aussi la FIDEC. Cette société en commandite veut répondre aux besoins des entreprises en leur offrant de nouveaux outils de financement pour soutenir la production et la commercialisation des produits destinés aux marchés internationaux. Elle investit sous forme de financement de vente anticipée, d'acquisition de droits ou d'investissement dans les projets.

La FIDEC peut donner aux producteurs et aux distributeurs québécois les moyens d'appuyer la réalisation de projets ambitieux, d'intégrer les nouvelles technologies à leurs produits et de soutenir un rythme de production à la mesure des possibilités de commercialisation sur la scène mondiale.

Enfin, d'autres institutions à vocation économique du gouvernement du Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et la Société générale de financement (SGF), notamment, participent parfois au capital d'entreprises liées aux domaines du cinéma, de la télévision et des industries techniques.

LES GRANDS ENJEUX

Au cours de la dernière décennie, le cinéma connaît au Québec une croissance significative en fait de volume annuel de production et de succès auprès du public.

De 1991 à 1994, soit au cours des trois premières années suivant l'introduction des nouvelles mesures fiscales, 18 longs métrages de fiction par année en moyenne sont soutenus. Durant les trois dernières années de la décennie, ce nombre passe à 34. Il s'agit d'une progression significative de près de 90%.



Québec-Montréal de Ricardo Trogi
2002
Source : Alliance Atlantis Vivafilm

Le ratio annuel du nombre de longs métrages par million d'habitants est plus élevé au Québec qu'à maints endroits dans le monde occidental. De 1995 à 1999, le Québec produit annuellement 4 films par million d'habitants. Des dix pays ou territoires recensés, seul le Danemark a un ratio annuel de films par million d'habitants plus élevé (4,2)⁶.

Cette croissance notable du volume annuel de titres produits se traduit par une hausse encore plus importante de la fréquentation du cinéma québécois en salle.

Toutefois, ces résultats tout à fait exceptionnels masquent certaines réalités, qu'une analyse plus poussée permet de mettre en lumière. En premier lieu, soulignons que l'histoire, la situation géographique du Québec ainsi que les caractéristiques particulières de son industrie du cinéma et de la production audiovisuelle expliquent en bonne partie la performance constatée en matière de croissance du volume de production. Signalons à cet égard que, de 1998 à 2000, près de la moitié du volume annuel de production de longs métrages québécois destinés aux salles de cinéma soutenus par le CIR est constituée de films de langue originale anglaise, comparativement au quart environ de 1992 à 1994⁸.

Plusieurs de ces longs métrages de langue anglaise sont produits principalement pour les marchés d'exportation et connaissent une exploitation minimale en salle au Québec. Ainsi, parmi les 15 longs métrages québécois les plus populaires auprès du public d'ici au cours des trois dernières années, 14 sont de langue originale française et 1 seul de langue originale anglaise, malgré des volumes annuels de titres produits comparables⁹.

La popularité du cinéma québécois

De 1992 à 1994, le cinéma québécois attire environ 600 000 spectateurs annuellement. De 1999 à 2001, la fréquentation dépasse 1,5 million de spectateurs par année, soit une croissance de l'ordre de 166%⁷. Le cinéma québécois a donc incontestablement su développer un lien d'affection durable avec le public, et les succès de critique et

aux guichets que connaissent en 2002 des films aussi différents que *Séraphin – Un homme et son péché*, *L'Odyssée d'Alice Tremblay*, *Québec-Montréal*, *La Mystérieuse mademoiselle C.* et *La Turbulence des fluides* laissent présager une croissance encore plus forte.

UNE CINÉMATOGRAPHIE DE LANGUE FRANÇAISE QUI REJOINT DAVANTAGE LE PUBLIC QUÉBÉCOIS

Bien qu'elle soit significative (38%) tout au long de la période considérée, la progression du volume annuel de longs métrages québécois de langue originale française est beaucoup moindre que celle des longs métrages québécois de langue anglaise (213%). L'analyse détaillée des budgets des deux catégories de longs métrages révèle une grande disparité de situation.

Au cours de la décennie 90, le budget moyen des films québécois de langue originale anglaise passe de 4,2 à 7,7 millions de dollars, une croissance significative (plus de 80%) et même largement supérieure à celle des films britanniques (36%) ou australiens (40%). Durant la même période, celui des films de langue originale française progresse beaucoup plus modestement, de 2,5 à 3,6 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement imputable aux coproductions internationales dont le Québec est alors partenaire minoritaire. Pour les films d'initiative québécoise et les coproductions majoritaires, il y a régression plutôt que progression du budget unitaire moyen, celui-ci chutant de 2,4 à 2,1 millions de dollars (-12%)¹⁰. Toutefois, l'analyse de données plus récentes laisse entrevoir une certaine évolution dont on pourra mieux analyser la portée dans quelques années. La diminution des budgets des longs métrages québécois de langue française entraîne évidemment des contraintes à toutes les étapes de la production et de la postproduction. À ces effets, il convient d'ajouter une baisse de compétitivité du cinéma québécois sur la scène internationale, peu de films ayant réussi à s'imposer de façon significative et durable dans les salles des grandes capitales du monde dans les années 90, par rapport aux nombreuses réussites des décennies 70 et 80.



La Mystérieuse mademoiselle C. de Richard Ciupka
2002

Photo : Véro Boncomopagni

Les enjeux qui se dessinent pour les longs métrages de langue française ne sont donc pas du côté du volume annuel de titres que l'État est en mesure de soutenir financièrement, mais du côté de l'ampleur du soutien moyen par titre et du maintien de la diversité de genres, de traitement, d'approches et de styles qui font la richesse du cinéma québécois et lui permettent de rejoindre une variété de publics.

En effet, si l'on met en relation le nombre de films québécois de langue originale française avec le chiffre de la population de langue française du Québec, le ratio du nombre de titres soutenus annuellement par le CIR québécois demeure élevé, soit 2,8 par million d'habitants, un ratio comparable à celui de la France (2,7) et de la Suède (3,0) et supérieur à celui de l'Espagne (1,9), de la Grande-Bretagne (1,7), de l'Italie (1,5), comme de l'ensemble de la Communauté économique européenne (1,6).

Enfin, même si l'on considère uniquement les longs métrages de fiction – de langue originale française, anglaise ou autre – qui bénéficient d'une aide sélective à la production de la part de la SODEC, le volume de titres soutenus annuellement demeure significatif. Ainsi, de 1997-1998 à 2001-2002, la SODEC participe au financement de 103 longs métrages québécois de fiction, soit plus de 20 longs métrages par année en moyenne. Notons que le tiers de ces 103 films sont des premières œuvres, dont sept sont financés en vertu du Programme d'aide aux jeunes créateurs.

L'exportation des films québécois

L'examen des rapports des producteurs des longs métrages financés par la SODEC de 1989 à 1999 laisse voir que 25% des revenus bruts totaux de distribution et d'exportation proviennent des marchés étrangers et 75%, des marchés intérieurs. Il démontre l'ampleur du fossé qui sépare les productions francophones des productions anglophones: les films

réalisés en version originale anglaise tirent 62% de leurs revenus des marchés étrangers alors que cette proportion n'atteint que 17% dans le cas des films en version originale française.

La capacité de l'État québécois de soutenir un volume significatif de production annuelle de longs métrages de fiction par rapport à la taille du marché n'est donc pas en cause. Le défi à relever est d'une autre nature: ce n'est pas celui du nombre de films produits chaque année mais plutôt celui des moyens dont disposent les films qui réussissent à entrer en production.

Dans un contexte marqué par l'orientation du gouvernement fédéral de privilégier les projets ayant un potentiel commercial élevé sur le marché intérieur en fait de recettes aux guichets, le principal défi est de soutenir une grande diversité d'œuvres cinématographiques pour ce qui est du traitement et de l'écriture, des genres et des publics visés: films historiques et contemporains, drames et comédies, films d'auteur, films de jeunes cinéastes comme de réalisateurs établis, films pour enfants et pour adultes, films à grand déploiement comme films intimistes, films à potentiel de diffusion internationale élevé comme films ciblant davantage le marché québécois.

L'objectif étant d'accompagner la création dans sa multiplicité et son éclectisme, le gouvernement québécois choisit de miser sur la qualité en respectant les formes et les modalités diverses que peut prendre l'expression de la culture québécoise à travers le cinéma.

L'autre défi à relever est d'apporter un soutien financier accru par film et par projet pour fournir aux créateurs et aux artisans un meilleur appui par l'atteinte d'un cadre budgétaire concurrentiel, adapté aux besoins des scénarios, quels qu'en soient le genre et la nature. Bref, il s'agit de favoriser la mise en place de conditions permettant la plus grande qualité possible pour les œuvres de langue originale française qui sont produites, de façon à leur donner les moyens d'un rayonnement national et international accru.

Ces conditions doivent autoriser la recherche, l'exploration et le recours aux technologies de pointe et favoriser l'approfondissement du travail de tous les créateurs visés. Elles font souvent la différence entre un « bon film » et un film de qualité exceptionnelle qui retiendra l'attention du public cinéphile aussi bien au Québec qu'un peu partout dans le monde.

UNE OFFRE CINÉMATOGRAPHIQUE ENRICHIE ET DIVERSIFIÉE

Le cinéma est, de très loin, la sortie culturelle la plus prisée par les Québécois. Après un creux à 13,1 millions d'entrées en 1984, la fréquentation des salles a plus que doublé depuis, atteignant presque 28 millions d'entrées en 2001.

Il faut dire que les occasions d'aller au cinéma se multiplient. Dans la foulée de la construction de vastes complexes multisalles, le nombre d'écrans et de projections s'accroît. En outre, si les Québécois voient plus de films dans les salles, ils en visionnent également davantage à la maison, par l'entremise du petit écran, grâce au magnétoscope¹¹ ainsi qu'à travers la programmation des chaînes québécoises de télévision. Le cinéma est aussi, désormais, de plus en plus disponible sur support DVD, commence à l'être sur Internet et le sera bientôt par la vidéo sur demande.

En dépit de la multiplication des fenêtres et des supports de diffusion, l'offre cinématographique est de moins en moins diversifiée au Québec. Au cours des années 70, le public a la possibilité d'aller voir, en moyenne, 530 longs métrages différents par an, dans les salles québécoises. Les décennies suivantes voient le nombre annuel moyen de films offerts tomber à 430 durant les années 80, puis à 330 pendant les années 90. Les Québécois sont donc plus nombreux à aller au cinéma et ils y vont plus souvent ; par contre, l'éventail de longs métrages qui leur est offert rétrécit.

À titre de comparaison, soulignons que, durant les années 80, les Français ont accès, en moyenne, à 480 films, puis à 435 durant les années 90, soit 100 longs métrages de plus par année que les Québécois, dans leurs salles de cinéma¹².

Moins de titres de films sont présentés sur les écrans québécois, mais on note aussi une moins grande variété de films d'autres nationalités, même si ceux-ci continuent d'être plus largement diffusés au Québec qu'au Canada anglais. Les données statistiques indiquent, en effet, que le menu cinématographique offert aux Québécois dans les salles commerciales est aujourd'hui beaucoup moins diversifié qu'il y a vingt ans : la part des films en provenance des États-Unis, qui se situe à 40% des titres présentés à la fin des années 70 (203/513), atteint 57% vingt ans plus tard (192/339). Le cinéma italien connaît alors la baisse la plus importante de son poids relatif sur les écrans québécois. Cependant, le cinéma français perd également du terrain depuis le début des années 90, et le nombre de films étrangers en provenance de pays autres que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie est aussi en diminution constante.

Le phénomène n'est pas propre au Québec. Toutefois, en raison de la proximité géographique des États-Unis et de leurs stratégies continentales de distribution qui incluent le Québec, il y est plus accentué qu'en France, par exemple, où la proportion de titres américains présentés sur les écrans est sensiblement moins importante qu'au Québec.

En général, le public qui vit à l'extérieur des grands centres urbains se voit offrir un menu cinématographique essentiellement composé des succès commerciaux de l'heure. Le problème de l'accès à une offre cinématographique diversifiée, déjà perceptible à Montréal ou à Québec, est ainsi nettement plus accentué dans les régions. Dans la foulée de la concentration des salles en milieu urbain, il s'amplifie avec la disparition progressive de plusieurs petites salles en région, qui ne sont pas remplacées.

Certes, des salles parallèles jouent un rôle important dans la diffusion du cinéma québécois et étranger. De même, des festivals sont organisés dans quelques régions. Pour de nombreux cinéphiles, ces festivals représentent souvent le moment fort de l'année, sinon la seule occasion d'accéder, sur grand écran, à des œuvres dont le genre et l'origine diffèrent de la programmation habituelle.

À la télévision québécoise, les longs métrages et téléfilms américains représentent, bon an, mal an, environ 60% de l'ensemble des titres présentés depuis une dizaine d'années. Sur le marché de la vidéo domestique, le nombre d'attestations délivrées par la Régie du cinéma pour les vidéocassettes et DVD en provenance des États-Unis passe de 3,3 millions en 1992 (sur un total de 3,9 millions) à 18,7 millions en 2002 (sur un total de 22,3 millions). Un des enjeux fondamentaux, étroitement lié au respect et à la promotion de la diversité culturelle, consiste donc à trouver les moyens appropriés pour permettre aux citoyens de toutes les régions du Québec d'accéder à un menu cinématographique varié en salle. Pour y arriver, le gouvernement continue de favoriser l'accès des distributeurs québécois aux films en provenance de toutes les parties du monde, ce qui est précisément l'objectif principal des ententes entre la ministre de la Culture et des Communications du Québec et la Motion Picture Association qui regroupe les grands distributeurs américains. Il faut enfin assurer la meilleure collaboration possible entre ces distributeurs québécois, les propriétaires de salles indépendants, le réseau des salles parallèles et les festivals qui, tous, contribuent à la diversité de la programmation cinématographique.

UNE PRODUCTION DOCUMENTAIRE ET TÉLÉVISUELLE FORTE ET ORIGINALE

Depuis l'adoption de la Loi sur le cinéma, le paysage télévisuel québécois s'est profondément modifié. Au début des années 80, il n'y a que trois réseaux de télévision de langue française au Québec: Radio-Canada, Télé-Métropole et Radio-Québec. Aujourd'hui, avec l'arrivée de TQS, on compte quatre réseaux hertziens, auxquels s'ajoutent seize services spécialisés, un service de télévision payante et deux services de télévision à la carte de langue française basés au Québec. Tous ces télédiffuseurs s'alimentent d'acquisitions étrangères, mais aussi de contenus originaux, lesquels sont généralement le fait des producteurs québécois.

La production audiovisuelle québécoise destinée principalement à la télévision connaît depuis une progression proportionnelle à l'accroissement de la demande et du nombre de fenêtres de diffusion. Une étude effectuée pour l'Institut québécois du cinéma en 1981 évalue alors à 27 millions de dollars le chiffre d'affaires global des producteurs indépendants québécois, dont 8 % seulement proviennent de la télévision et 46 %, du cinéma¹³. En 2002, le CIR québécois soutient un volume de production de plus de 561 millions de dollars, dont plus de 490 millions sont imputables à la production documentaire et télévisuelle, soit au-delà de 87 % du total.

Cette croissance phénoménale (plus de 300 % de 1992 à 2001 seulement) cache toutefois certaines faiblesses structurelles de l'industrie de la production télévisuelle indépendante. Dans le secteur du documentaire de langue française par exemple, on constate un phénomène de diminution des devis horaires moyens semblable à celui qui est constaté pour les longs métrages d'initiative québécoise de langue française. La baisse est en partie imputable au transfert d'une portion des activités du documentaire unique vers la série documentaire, qui revêt une approche différente et permet des économies d'échelle.

De façon plus générale, si l'on note un accroissement très important de la demande pour la production documentaire et télévisuelle, il y a aussi une augmentation encore plus significative de la concurrence dans ce secteur, et ce, à tous les niveaux.



Claude Jutra portrait sur film de Paule Baillargeon
2002
Affichiste : Marc-Antoine Daudelin
Source : Cinémathèque québécoise

La concurrence s'exerce d'abord entre les différentes chaînes de télévision pour accaparer l'attention des téléspectateurs. Elle met en cause aussi bien les chaînes québécoises entre elles, que les mêmes chaînes québécoises et les chaînes canadiennes ou étrangères offertes sur le marché. Avec les développements technologiques, l'offre en provenance de l'étranger est multipliée, à tel point qu'aujourd'hui, par exemple, un abonné québécois francophone à la télédistribution par satellite se voit proposer un menu composé à 80 % de chaînes de langues autres que le français, dont la majorité sont basées hors Québec, voire hors Canada.

En dépit de ce phénomène, les sondages démontrent que, jusqu'à ce jour, les Québécois francophones sont demeurés fidèles à la télévision de langue française, laquelle accapare toujours environ 90 % de leur écoute totale. Cependant, la télédistribution entièrement numérique n'en est qu'à ses débuts, et l'on prévoit une croissance très importante au cours des cinq prochaines années, ce qui, à terme, pourrait fragiliser la télévision de langue française du Québec.

La concurrence se révèle aussi très forte entre les nombreuses entreprises de production indépendante désireuses d'alimenter les différentes chaînes de télévision. Cette situation exerce une pression sur les marges bénéficiaires des entreprises de production qui demeurent très faibles. En découle souvent pour ces entreprises une sous-capitalisation qui crée de réelles difficultés. Ajoutons que l'écart de taille entre ces entreprises et les grands groupes intégrés de radiodiffusion, avec lesquels elles doivent traiter, ne cesse de s'accroître dans le contexte de convergence que l'on connaît.

L'exportation de la production télévisuelle québécoise de langue française connaît aussi sa part de difficultés, dans un contexte où les produits télévisuels de langue anglaise dominent très largement les marchés mondiaux. Or, la plupart des analystes considèrent que le développement de nouveaux marchés constitue la pierre angulaire de toute stratégie en vue de doter les entreprises québécoises de production d'assises financières plus solides.

La consolidation de l'industrie est donc un enjeu majeur. Des efforts devront notamment être consentis pour favoriser le développement de nouveaux débouchés pour la production audiovisuelle, de façon à améliorer la capacité des entreprises du Québec d'assurer le rayonnement de la production nationale et de réinvestir dans de nouvelles productions.

Tout comme pour le cinéma, des efforts devront aussi être déployés pour soutenir à un niveau plus significatif la production documentaire qui constitue, avec l'animation et les productions jeunesse, un secteur d'excellence en matière d'exportation.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE

Parmi les faits importants survenus depuis l'adoption de la Loi sur le cinéma de 1983 figure le ralliement unanime, neuf ans plus tard, de l'Assemblée nationale du Québec autour d'une politique culturelle québécoise¹⁴, laquelle sert de phare à toutes les politiques culturelles sectorielles adoptées depuis 1992.

À cet égard, rappelons que la politique culturelle québécoise se décline en trois axes – l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs ainsi que l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle – et qu'elle se pré-occupe aussi du soutien aux industries culturelles, ce qui, appliqué au cinéma et à l'audiovisuel, inspire la philosophie générale de la présente politique.



Mon oncle Antoine de Claude Jutra
1971

Photo : Bruno Massenet

Source : Cinéma québécoise

UNE POLITIQUE CENTRÉE SUR LA PROMOTION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE QUÉBÉCOISE

Le cinéma et l'audiovisuel représentent une richesse collective parce qu'ils sont au service de l'expression de la culture nationale et qu'ils stimulent les échanges au sein de cette culture. La valorisation de l'identité culturelle québécoise constitue donc l'un des piliers de la politique, en faisant de la langue française, de la conservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel ainsi que de la diversité culturelle ses priorités.

Au Québec, le français est la langue officielle et la langue d'usage de la majorité. La politique valorise donc le français comme langue de production et comme langue d'accès à la culture cinématographique et audiovisuelle.

Reflet de son identité culturelle, les films et les émissions de télévision du Québec réalisés au fil des ans constituent, par ailleurs, un riche patrimoine que ses héritiers ont le devoir et la responsabilité de transmettre aux générations futures. La politique affirme la nécessité de protéger ces œuvres pour qu'elles soient léguées dans les meilleures conditions possible et sous une forme qui respecte leur intégrité.

Le cinéma et l'audiovisuel nourrissent le dialogue des cultures en permettant au public d'apprécier sa propre culture, mais aussi celle des autres peuples. Cet échange d'idées et d'expériences de même que ce contact privilégié avec les valeurs et les traditions de ceux qui vivent ailleurs sont une source d'enrichissement. La politique veut assurer l'accroissement de la diversité de l'offre cinématographique. Elle apporte de la sorte sa contribution à la promotion de la diversité culturelle.

UNE POLITIQUE QUI AFFIRME L'IMPORTANCE DE LA CRÉATION

La création est au cœur de toute politique culturelle. Réunir les conditions favorables à l'expression du talent des créateurs constitue une assise fondamentale de la politique. D'autant que, dans ce domaine, les créateurs sont particulièrement nombreux, du scénariste au réalisateur, sans oublier les directeurs de la photographie, les concepteurs des décors et des costumes, les interprètes, les compositeurs, les monteurs, etc.

La politique du cinéma et de la production audiovisuelle veut encourager l'innovation et l'émergence d'œuvres originales qui sauront capter l'intérêt du public. Elle propose donc d'appuyer de façon plus appropriée les projets à l'étape du développement. Elle offre aux créateurs plus de moyens d'exercer leur talent aux différentes étapes de leur carrière. D'où l'importance de stimuler l'amorce de celle-ci par le soutien accordé à une première œuvre et, simultanément, de faire en sorte que les créateurs plus chevronnés puissent poursuivre leur démarche artistique.



Le Confessionnal de Robert Lepage
1995
Photo : Claudel Huot
Source : Cinémaèque québécoise

UNE POLITIQUE QUI PLACE LE PUBLIC AU CŒUR DE SES PRÉOCCUPATIONS

La fréquentation des salles de cinéma et l'écoute de la télévision figurent en excellente place parmi les loisirs préférés des Québécois et des Québécoises, comme le démontre la récente enquête sur les pratiques culturelles menée par le ministère de la Culture et des Communications.

La fréquentation des salles de cinéma et l'écoute de la télévision

Le Québec peut, en effet, se considérer comme un peuple cinéphile puisque la fréquentation moyenne des salles de cinéma par habitant y est plus élevée que dans bien des pays: en 1999, par exemple, elle est de 3,7 par an au Québec par rapport à 2,6 en France, à 2,4 en Grande-Bretagne, à 2,1 en Belgique ou au Danemark, à 1,8 en Suède et à 1,2 aux Pays-Bas. De fait, en 1999, seuls les Américains (5,4) et les Australiens (4,8), parmi les populations pour lesquelles existent ces données, sont allés plus souvent au cinéma que les Québécois¹⁵.

Les Québécois sont également reconnus pour leur écoute de la télévision plus importante qu'ailleurs au Canada. Ainsi, à l'automne 2001, les Québécois francophones consacrent, en moyenne, 23,9 heures par semaine au petit écran, soit 2,7 heures de plus que la moyenne canadienne et 3,6 heures de plus que celle des Québécois anglophones.

À l'instar d'autres politiques culturelles sectorielles adoptées récemment au Québec – pour la diffusion des arts de la scène en 1996, la lecture et le livre en 1998 ou les musées en 2000 –, la politique du cinéma et de la production audiovisuelle fait une part importante à l'objectif de démocratisation en privilégiant les voies susceptibles d'améliorer l'accès aux œuvres.

La politique du cinéma et de la production audiovisuelle veut aussi mieux faire connaître l'art, les langages et les œuvres, selon des approches qui, comme pour toutes les démarches d'éducation, exigent des horizons à moyen et à long termes.

UNE POLITIQUE QUI CONTRIBUE À LA CONSOLIDATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

Enfin, la création sera mieux assurée si elle peut se développer au sein d'entreprises saines et viables. Deux objectifs de la Loi sur le cinéma de 1983 concernent l'implantation et le développement de l'infrastructure artistique industrielle et commerciale et d'entreprises québécoises indépendantes et financièrement autonomes.

La nouvelle politique favorise la consolidation des entreprises, notamment en appuyant leurs efforts visant à développer de nouveaux marchés, ce qui aura aussi pour effet de contribuer, entre autres, au développement de l'emploi et au rayonnement de la culture québécoise.

Enfin, il est important que l'industrie puisse compter sur les services d'une main-d'œuvre qualifiée qui aura acquis les compétences de base nécessaires pour l'exercice des professions en cause et qui disposera aussi des outils voulus pour adapter ses connaissances et ses habiletés aux exigences d'un milieu qui évolue à un rythme accéléré sous l'effet, notamment, des nombreux changements technologiques.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LA CRÉATION

Derrière chaque film, il y a un scénario, un projet qui, pour être convaincant, doit proposer un sujet original, des personnages crédibles, un récit, un rythme et un traitement faisant en sorte que la qualité soit au rendez-vous. La scénarisation et la recherche sont vraiment les étapes fondatrices d'une œuvre audiovisuelle, d'où le très grand soin qui doit leur être accordé.



Le Déclin de l'empire américain de Denys Arcand
1986

Photo : Bertrand Carrière

Source : Cinémathèque québécoise

C'est, bien sûr, par la stimulation de la recherche et de l'écriture que prennent forme des œuvres originales. L'écriture d'un scénario est en quelque sorte une production en soi et les gens qui y travaillent doivent avoir le soutien et l'appui nécessaires. C'est un important travail d'équipe qui exige des moyens.

Le processus d'écriture demande du temps pour atteindre son niveau maximal d'achèvement. De nombreuses versions d'un même scénario sont écrites avant la production, des travaux de recherche faisant appel à différents collaborateurs doivent être menés. Plusieurs personnes prennent part à ce processus: d'abord, bien entendu, le scénariste et le réalisateur qui, parfois, sont la même personne, mais aussi le producteur et son équipe, des recherchistes, les acteurs, des conseillers à la scénarisation et des consultants, le distributeur; tous travaillent de concert.

Le scénario sert également à convaincre des partenaires. Il importe donc de disposer de plus de ressources pour mener ces travaux à terme dans des conditions optimales.

L'offre des scénarios doit être la plus large possible, mais, à l'instar de la recherche et développement dans d'autres domaines, tous les projets ne pourront pas déboucher systématiquement sur une production.

1.1 Premier objectif:

Mieux appuyer la démarche de création en matière de cinéma, de télévision et d'arts médiatiques

Pour le développement d'une cinématographie, il est de la plus haute importance de favoriser l'émergence d'un langage artistique personnel.

La création est appuyée principalement par une gamme de programmes d'aide à la scénarisation, automatique ou sélective, qui s'adressent aussi bien aux créateurs qu'aux entreprises.

Le cinéma et la télévision

Pour les créateurs en particulier, l'étape du développement est fondatrice et les conditions dans lesquelles se fait ce travail sont déterminantes. À titre d'exemple, mentionnons le modèle de financement habituel qui fait en sorte qu'un auteur négocie ses droits d'adaptation télévisuelle ou cinématographique avec un producteur qui, lui, a la responsabilité, entre autres, de réunir le financement du projet. À l'étape du développement cela demande aux auteurs de prendre, très tôt dans la vie du projet, une décision importante, voire majeure, pour la suite des événements.

Les difficultés de financer les productions mais tout particulièrement les projets à cette étape, à cause du risque plus grand que cela comporte, font en sorte que la recherche d'un producteur est un aspect important du travail des créateurs. Lorsqu'une entente est conclue avec un producteur, comment faire pour vivre décemment de ce métier s'il faut attendre plusieurs mois avant de savoir si ce projet intéressera une institution, ou un diffuseur, à qui le producteur aura soumis le projet?

Par ailleurs, dans le secteur de l'animation, on constate une décroissance significative de la production québécoise et la quasi-disparition des projets d'envergure conçus et scénarisés en français.

Fort d'une réputation internationale enviable, le secteur de l'animation est issu, au Québec, d'une tradition de créateurs renommés et de la mise au point de logiciels d'animation et d'effets spéciaux. Cette conjonction a réussi à imposer une grande expertise en matière de films d'animation, également redevable à des entreprises spécialisées qui ont su faire naître des œuvres remarquables, principalement des séries mais aussi des œuvres uniques. Nombre de ces œuvres ont obtenu des succès mondiaux.

MESURE

BONIFICATION DE L'AIDE ACCORDÉE AUX INDIVIDUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CINÉMATOGRAPHIQUES ET TÉLÉVISUELS

Cette mesure vise à :

- > appuyer plus particulièrement les scénaristes et les réalisateurs en leur permettant de jouir de meilleures conditions de travail ;
- > favoriser la conception d'œuvres de fiction et de documentaires de même que le développement de projets d'animation dont la scénarisation sera faite en français.

Les scénaristes et les réalisateurs, même chevronnés et ayant fait leur marque, doivent perpétuellement développer leurs projets dans un contexte guidé par les impératifs de la production et de la diffusion.

Le CALQ, pour sa part, soutient déjà la poursuite et le développement de la carrière des artistes sans obligation de production et de diffusion. Il offre ainsi des bourses permettant de mener à terme des projets de recherche, de création, de déplacement, de ressourcement ou de perfectionnement.

CRÉATION DE BOURSES DE CARRIÈRE POUR SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS DE CINÉMA

Cette mesure vise à :

- > soutenir la démarche, l'expérimentation, la recherche et le perfectionnement dans le domaine du cinéma.

Les arts médiatiques

L'aide à la création et à la recherche en arts médiatiques se fait surtout par l'entremise d'un programme de bourses destinées aux artistes et aux collectifs d'artistes professionnels. Ce programme permet de soutenir les travaux d'écriture et de réécriture liés à la scénarisation et les expérimentations techniques et conceptuelles touchant, notamment, les nouveaux médias. Ces activités de recherche et de création permettent la réalisation d'œuvres de divers formats (courts, moyens et longs métrages) et de genres diversifiés (fiction, documentaire, œuvres expérimentales, animation) qui intègrent ou non les nouvelles technologies des communications (Web, interactivité, CD-ROM, etc.).

Dans un contexte de convergence des technologies numériques, l'expérimentation et la recherche dans le domaine des arts médiatiques revêtent une importance considérable. En témoigne la diversité des formes que prennent les œuvres aujourd'hui : œuvres interactives de fiction, documentaires ou expérimentales, à caractère narratif ou conceptuel, sur des supports disques ou sous forme d'environnement interactif pour le réseau Internet, installations multimédias, pratiques fondées sur la robotique, la modélisation, les techniques de réalités virtuelles, etc. Notons aussi le fait qu'émergent de plus en plus d'organismes artistiques spécialisés en nouveaux médias.



Panoscope 360 de Luc Courchesne
2001
Photo : Richard-Max Tremblay

La multiplication des projets et la diversification des formes créent, en quelque sorte, une « nouvelle » catégorie d'artistes. Ceux-ci expérimentent aujourd'hui des pratiques dont certaines pourront, notamment, être utilisées demain au service de la production cinématographique et audiovisuelle.

MESURE

ACCROISSEMENT DE L'AIDE AUX PROJETS DANS LE DOMAINE DES ARTS MÉDIATIQUES

Cette mesure vise à :

- > soutenir des œuvres de recherche ou à caractère expérimental dans le domaine des arts médiatiques, sans conditions préalables de production ou de diffusion.

1.2 Second objectif:

Accroître la qualité et la diversité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles

Pour les entreprises de production, l'étape du développement est celle qui présente les risques financiers les plus considérables. En règle générale, le producteur paie environ 50% du coût total de développement de l'ensemble de ses projets. Si un scénario est réalisé, les dépenses de développement deviennent alors partie intégrante du budget de production et la portion que doit assumer le producteur correspond à celle de sa participation au financement total. En revanche, si un projet ne se concrétise pas, l'entreprise doit absorber une perte nette.

Plus une entreprise développe de scénarios, plus les risques s'accroissent. Et comme la plupart d'entre elles n'ont pas les assises financières nécessaires pour assumer de tels risques, elles sont contraintes à se montrer très prudentes dans le choix des projets qui seront développés.

À l'heure actuelle, en effet, le manque d'accès à des sources de financement à cette étape est tel que très peu d'entreprises de production peuvent se permettre de développer plusieurs projets ou encore elles peuvent devoir mettre en production des projets non rendus à maturité.

MESURE

INSTAURATION D'UNE NOUVELLE AIDE À L'ENTREPRISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Cette mesure vise à :

- > favoriser le développement de concepts et de projets;
- > inciter les entreprises à prendre des risques, à innover et à explorer de nouvelles avenues;
- > développer des projets qui permettront d'être plus concurrentiels sur le marché local et international;
- > réduire le risque financier des entreprises, en particulier durant cette étape.

Cette aide, basée sur les dépenses attribuables au développement de projets, aura pour effet de favoriser l'accès à des flux financiers qui permettront d'amener les projets à un niveau plus avancé de développement. Les dépenses admissibles seront principalement celles qui se rapportent à la main-d'œuvre et à l'acquisition de droits.

SOUTENIR LA PRODUCTION DE LONGS MÉTRAGES DE LANGUE FRANÇAISE, LE DOCUMENTAIRE D'AUTEUR ET LE COURT MÉTRAGE

Dans le secteur de la production, deux sujets revêtent une importance particulière au regard des priorités de soutien du gouvernement du Québec, à savoir, d'une part, la langue de tournage des longs métrages de fiction, œuvres centrales de toute cinématographie nationale et, d'autre part, l'appui au documentaire d'auteur et au court métrage. Ces deux genres, par leur nature même, trouvent difficilement le financement nécessaire à leur production.

D'abord, il importe de tracer le portrait sommaire des principales données quantitatives relativement à l'évolution du long métrage de fiction québécois durant la dernière décennie.



Séraphin – Un homme et son péché de Charles Binamé
2002

Source: Alliance Atlantis Vivafilm

TABEAU 4
LONGS MÉTRAGES DE FICTION QUÉBÉCOIS

	1992-1994	1995-1997	1998-2000	TOTAL
NOMBRE DE FILMS	55	73	102	230
VERSION ORIGINALE^a				
VOF	39	34	54	127
VOA	15	34	47	96
VOautres	1	5	1	7
ORIGINE^b				
Productions nationales	40	62	73	175
Coproductions	15	11	29	55
BUDGETS TOTAUX^c (\$ CA)				
VOF	99	75	196	370
VOA	63	163	363	589
BUDGET MOYEN^d (\$ CA)				
VOF	2,5	2,2	3,6	2,9
VOA	4,2	4,8	7,7	6,1

a) Il s'agit ici du volume de production de longs métrages de fiction québécois par langue originale de tournage. VOF désigne la version originale de langue française, VOA, celle de langue anglaise, tandis que VOautres comprend les films en langues autres que le français et l'anglais, ainsi que les doubles tournages (français et anglais, français et autre langue, anglais et autre langue).

b) Il est difficile d'établir si le pourcentage de coproductions internationales est plus élevé ou moins élevé qu'ailleurs dans le monde, faute de points de comparaison suffisamment nombreux. Il n'y a que deux pays où il est possible d'établir un ratio entre films entièrement nationaux et coproductions internationales, soit la France et l'Italie. Le Québec (26 % de coproductions) se situe à mi-chemin puisqu'en France, de 1991 à 1999, 48 % du nombre total de films français sont des coproductions internationales, alors qu'en Italie cette proportion s'établit à 12 %.

c) Cela correspond au budget de production (en millions de dollars) des longs métrages de fiction québécois par langue originale de tournage. Sur les 973 millions de dollars d'investissements totaux, près de 46 % sont allés à des projets réalisés en coproduction internationale.

d) Le budget moyen est établi en millions de dollars canadiens.

Durant cette période, 230 longs métrages de fiction destinés aux salles de cinéma ont bénéficié du crédit d'impôt québécois, soit 26 par année en moyenne. Par ailleurs, 103 longs métrages, soit 45 %, ont été tournés en version originale autre que française, essentiellement anglaise.

Avec un marché intérieur francophone de 6 millions d'habitants et compte tenu des difficultés inhérentes au financement et à l'exportation de productions réalisées dans une langue autre que l'anglais, il devient de plus en plus exigeant de produire, en particulier des longs métrages, en version originale française. Des réalisateurs québécois qui, au cours des dernières années, ont tourné en anglais ont fait ce choix pour avoir accès à des budgets plus importants, leur offrant plus de latitude pour développer leurs projets.

La puissance de l'anglais est, en outre, un facteur déterminant pour tout ce qui entoure la commercialisation des films. Un film en anglais a toutes les chances d'être distribué sur une échelle beaucoup plus large, et l'on comprend alors l'intérêt des cinéastes à vouloir tourner dans cette langue.

La prédominance de l'anglais comme langue de communication, associée à la forte présence du cinéma hollywoodien à l'échelle internationale, fournit ainsi aux films en version originale anglaise, d'où qu'ils proviennent, des occasions de marché plus grandes, ce qui facilite leur financement. D'ailleurs, la croissance des budgets moyens des films australiens (40%) et britanniques (36%) est le double de celle des films français (18%). Les films québécois de langue anglaise bénéficient eux aussi de cette situation, à laquelle s'ajoute la proximité des marchés de langue anglaise.

Non seulement les productions tournées en version originale anglaise sont grandement avantagées, puisqu'elles sont destinées à plusieurs des marchés les plus lucratifs du monde, mais même les pays qui n'ont pas l'anglais comme langue d'usage acceptent presque naturellement les productions de langue anglaise. Celles-ci ont, par conséquent, un accès privilégié à tous les territoires et marchés. Elles sont donc généralement en mesure de réunir, dès l'étape du financement, des revenus garantis en provenance des marchés étrangers.

En effet, une analyse de l'ensemble des longs métrages financés avec l'aide du CIR québécois en 1999-2000 indique, de fait, que 28% du financement des longs métrages en anglais est couvert par des avances de marchés étrangers, alors que pour les longs métrages de langue française, cette part n'est que de 7%.

2.1 Premier objectif:

Favoriser la production de longs métrages de langue française

Les films québécois de langue française ne bénéficient pas des mêmes avantages. De 1990 à 2000, le budget moyen des longs métrages d'initiative québécoise et de langue française diminue de 15%, passant de 2,4 à 2,1 millions de dollars, et cela, en dépit de l'inflation.



Emporte-moi de Léa Pool
1999
Source: Cité-Amérique

La production canadienne, durant la même période, voit ses budgets s'accroître, tout comme d'autres cinématographies nationales: les budgets moyens des films français, italiens, britanniques et australiens augmentent en effet respectivement de 18%, 34%, 35% et 40%.

La réduction des budgets moyens des longs métrages québécois de langue française est aussi attribuable à d'autres facteurs, dont la diminution de l'aide publique, les choix effectués par les institutions et, même, les effets de mode. Cette situation n'est pas sans conséquences. Les faits sont éloquentes: de 1990 à 2000, la durée moyenne de tournage d'un long métrage québécois passe de 37 à 30 jours. Les artisans, pour leur part, signalent les dangers que représente pour la qualité de leurs prestations, voire leur sécurité, l'accélération du rythme de travail.

Produire un long métrage de langue française au Québec se révèle à l'heure actuelle plus difficile et plus risqué sur le plan financier. C'est donc le rôle des mesures d'aide publique de soutenir de la façon la plus appropriée possible les projets de langue française et de permettre ainsi aux créateurs de travailler dans leur langue, de refléter la culture, les valeurs et la vision du monde propres à leur communauté.



La Turbulence des fluides de Manon Briand
2002
Photo : Ivanoh Demers
Source : Alliance Atlantis Vivafilm

Les coproductions : un élément à considérer

Des 127 films en version originale française ayant bénéficié du crédit d'impôt québécois durant la dernière décennie, 34 sont des coproductions comme l'indique le tableau 4. C'est dire qu'il existe déjà entre des producteurs québécois et des partenaires étrangers des relations d'affaires. Les premiers possèdent donc une bonne expérience en la matière.

La coproduction internationale peut, dans certains cas, être d'un apport précieux pour résoudre le problème du sous-financement des longs métrages québécois, notamment en raison de ses avantages sur les plans du financement, de la diffusion et du rayonnement. Elle représente un bon moyen d'obtenir des marchés étrangers une contribution à leur financement et d'établir les assises pour le développement de relations d'affaires.

Les coproductions officielles confèrent aux œuvres le statut de productions nationales et les privilèges qui s'y rattachent, le cas échéant. Ainsi, elles ont accès aux programmes de financement public des pays partenaires et sont reconnues par les chaînes de télévision comme des contenus nationaux, ce qui contribue à une plus large diffusion.

En outre, la mise en commun des ressources avec des partenaires internationaux permet d'atteindre des devis de production plus élevés et de diversifier les sources de financement. Cela permet souvent aux créateurs et aux artisans de travailler dans de meilleures conditions et de se faire connaître non seulement auprès des publics mais également auprès des entreprises des pays partenaires, leur offrant ainsi des possibilités accrues de développement de carrière.

Au-delà de ces avantages, la coproduction fait face aussi à certaines difficultés. Dans certains cas, elle peut entraîner des modifications à la structure du récit et au contenu du projet pour répondre aux exigences de tous les partenaires. Rappelons qu'elle est avant tout une opération financière qui, dans un contexte culturel et de sous-financement, n'est pas toujours facile à réaliser. Elle exige pour atteindre son plein potentiel un soutien des institutions publiques pour développer une réciprocité et un partenariat à long terme.

Néanmoins, la coproduction offre au producteur québécois l'occasion de développer son expertise, car elle lui permet de participer à des démarches de financement à l'échelle internationale.

Enfin, la coproduction internationale offre des conditions pour une meilleure et plus large circulation des œuvres. Aujourd'hui, dans la plupart des pays, la part de marché occupée, en matière de cinéma comme de télévision, par les productions nationales et les productions américaines oscille entre 90 et 95 %. Cela signifie que l'ensemble de l'offre cinématographique et télévisuelle en provenance d'autres pays doit se partager les 5 à 10 % résiduels.

En Europe, par exemple, l'Observatoire européen de l'audiovisuel estime que, de 1996 à 2000, la part des films autres qu'américains et européens ne dépasse jamais 4 % des entrées. Cependant, comme la coproduction internationale confère aux œuvres le statut de productions nationales et les privilèges qui s'y rattachent, le cas échéant, la difficulté causée par cette vive concurrence peut, en partie du moins, être aplanie.

BONIFICATION DE L'AIDE ACCORDÉE À LA PRODUCTION DE LONGS MÉTRAGES DE LANGUE FRANÇAISE

Cette mesure vise à :

- > offrir aux créateurs, aux artisans et aux producteurs les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets dans des conditions favorisant l'atteinte de leur plein potentiel;
- > consentir des ressources additionnelles au long métrage de langue française.

Le documentaire d'auteur et le court métrage

Certains genres trouvent plus difficilement que d'autres le financement nécessaire bien qu'ils contribuent de manière évidente à l'enrichissement de la cinématographie nationale. Parmi ceux-ci figurent le documentaire d'auteur ainsi que le court métrage.

La production de documentaires de langue française connaît une importante croissance depuis quelques années: au Québec, de 1992-1994 à 1998-2000, le nombre de projets passe de 88 à 200, les heures de production, de 350 à 746 et les devis totaux, de 57,1 à 100,3 millions de dollars. Toutefois, ces chiffres indiquent aussi que le coût horaire moyen a diminué – de 163 000 à 134 000 dollars – signe, notamment, de la multiplication des séries documentaires dans la programmation des chaînes spécialisées. En cela, le Québec n'échappe donc pas à un phénomène observé à l'échelle mondiale que certains qualifient d' « industrialisation du documentaire ».

Le court métrage est une œuvre cinématographique à part entière. Il peut servir de tremplin et de carte de visite aux cinéastes, car son format est particulièrement bien adapté aux premières œuvres et à l'acquisition d'expérience. C'est aussi un genre exigeant qui demande une grande maîtrise. Enfin, très souvent, il peut être également un laboratoire et un lieu de recherche propices à l'exploration et à la mise au point de nouveaux langages et de nouvelles technologies.

Les courts métrages circulent depuis longtemps à travers les festivals, spécialisés (Festival de Clermont-Ferrand en France, Film Exchange à Winnipeg, Short Film Festival de Toronto) ou généralistes (Festival des films du monde, Festival international du nouveau cinéma et des nouveaux médias, festivals de Cannes, de Berlin, etc.). Par ailleurs, une industrie du court métrage commence à se constituer grâce à des regroupements autour de télédiffuseurs et de distributeurs et aussi par Internet. Les télévisions publiques, Télé-Québec et Radio-Canada, ou culturelles, comme ARTV, leur réservent quelques créneaux.

2.2 Second objectif:

Appuyer le documentaire d'auteur et le court métrage

Le documentaire d'auteur, qu'il se présente comme œuvre unique ou comme série de prestige ou œuvre à volets multiples, est un genre dont le coût horaire moyen est de trois à six fois plus élevé que celui de la série télévisuelle classique de reportage. Plus proche du cinéma que de la télévision, il est moins en demande chez les télédiffuseurs, dont l'accord est pourtant nécessaire pour donner accès au financement public.

Le genre est également handicapé du fait de la rareté des fonds pour son développement, lequel exige des recherches approfondies et implique, plus que d'autres genres, du temps, de la disponibilité et une grande liberté d'action. Et, même lorsqu'il trouve un diffuseur, ce type de projet ne bénéficie pas non plus d'une enveloppe très importante de fonds publics pour sa production. Le Québec a pourtant une tradition et une expertise bien établies en matière de documentaire d'auteur, un genre qui a contribué significativement à la renommée de ses cinéastes et de sa cinématographie.

Difficile à financer, autant en matière de scénarisation qu'en matière de production, et difficile à distribuer au grand écran, le court métrage recèle des chefs-d'œuvre et révèle de véritables talents. Le volume annuel de production au Québec s'établirait actuellement à une vingtaine d'œuvres sur support film ou vidéo en animation et en fiction. Alors que, pour le documentaire et les films d'expérimentation, la vidéo analogique ou numérique est le support utilisé dans la presque totalité des cas, la pellicule reste le support employé pour la plus grande part des courts métrages d'animation et de fiction.

MESURE

BONIFICATION DE L'AIDE ACCORDÉE AU DOCUMENTAIRE D'AUTEUR ET AU COURT MÉTRAGE

Cette mesure vise à :

- > faciliter la production de ces genres ;
- > favoriser l'enrichissement de la cinématographie par la diversité des genres, la recherche et l'exploration.

PRENDRE EN COMPTE LES RÉGIONS

La démocratisation de la culture passe par l'accès aux œuvres, leur diffusion et leur rayonnement, et aussi par la mise en place de conditions permettant aux créateurs et aux artisans de trouver, là où ils vivent, un milieu stimulant pour la pratique de leur métier. Or, en matière d'audiovisuel, le public et les créateurs québécois ne bénéficient pas des mêmes avantages s'ils habitent loin ou près des grands centres.



L'Ombre de l'épervier de Robert Favreau
1998
Photo : Véro Boncomopagni

Depuis 1997, année de la création du ministère des Régions et de l'adoption de la Politique de soutien au développement local et régional, le gouvernement du Québec déploie de nombreux efforts pour susciter et soutenir le développement local et régional dans toutes ses dimensions: économiques, sociales, culturelles, etc. La présente politique entend s'inscrire dans cet effort en proposant des mesures particulières.

En outre, d'autres mesures, ayant pour objet de favoriser l'accès à la culture cinématographique, sont présentées plus loin (voir orientation IV). Elles répondent à des besoins exprimés dans les régions.

3.1 Premier objectif:

Favoriser le tournage de productions québécoises dans les régions

Dans un marché de la taille du Québec, il est inévitable que les lourdes infrastructures nécessaires pour la production, tout comme la main-d'œuvre spécialisée, se concentrent dans la métropole. La production québécoise se fait donc principalement à Montréal: depuis le début des années 90, moins de 10% de la production admissible au crédit d'impôt remboursable provient de l'extérieur de la région montréalaise. Cette situation n'est d'ailleurs pas unique et peut être observée un peu partout dans le monde, y compris dans les pays jouissant d'un bassin de population beaucoup plus grand que celui du Québec.

Plusieurs facteurs expliquent que la production québécoise se concentre dans la métropole dont, au premier chef, le fait que la totalité des centres de décision et de production des grands réseaux de télévision y soient établis. Ainsi, bien que ceux-ci disposent d'antennes régionales, leur production non montréalaise a essentiellement trait aux bulletins de nouvelles et aux émissions d'affaires publiques locales; or la couverture régionale de l'actualité, essentielle il va sans dire, ne peut à elle seule favoriser le développement d'une production régionale diversifiée.

Par ailleurs, d'importantes dépenses additionnelles surviennent lorsque les producteurs montréalais choisissent de tourner à l'extérieur de Montréal, notamment pour les frais de déplacement et de séjour des équipes. Tout en reconnaissant cette réalité, des mesures peuvent être mises en place. Ainsi, en juin 1999, pour favoriser le développement économique permanent des régions, en encourageant l'établissement de producteurs à l'extérieur de la région de Montréal ainsi qu'une plus importante production cinématographique et télévisuelle régionale, le ministère des Finances du Québec annonce une bonification régionale pour toute production cinématographique ou télévisuelle québécoise admissible au crédit d'impôt «audio-visuel» tournée hors de la région de Montréal, par un producteur qui exerce principalement ses activités à l'extérieur de cette région.

Depuis, la mesure a été bonifiée en vue d'en faciliter l'accès, de préciser la définition de « région de Montréal », ce qui, dans les faits, a pour conséquence d'élargir le bassin des producteurs régionaux admissibles et, finalement, d'augmenter le taux du crédit d'impôt attribuable à une production régionale.

Toutefois, la mesure s'adresse aux producteurs exerçant principalement à l'extérieur de la région de Montréal¹⁶. Or, il arrive que les producteurs, faute de moyens, soient obligés d'éliminer des scènes nécessitant des tournages en région. En plus des mesures existantes, la politique propose donc une mesure destinée précisément aux producteurs montréalais.

MESURE

CRÉATION D'UN LEVIER ADDITIONNEL POUR LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE TOURNÉE À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

Cette mesure vise à :

- > inciter les producteurs de Montréal à tourner en région ;
- > stimuler l'embauche des créateurs et des artisans résidant partout sur le territoire ;
- > engendrer une activité économique accrue dans les régions du Québec.

3.2 Second objectif:

Favoriser la participation des régions à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'audiovisuel

Dans la foulée de la politique culturelle de 1992, le ministère de la Culture et des Communications a manifesté son intention d'harmoniser et d'intensifier son action avec les instances locales et régionales, faisant ainsi de ce partenariat un levier privilégié du développement culturel.

Au fil des années, le Ministère, le CALQ et la SODEC concluront ainsi plus d'une centaine d'ententes avec des acteurs du développement aux niveaux local et régional. Ces ententes de développement culturel résultent de la négociation entre partenaires, soit la municipalité ou le conseil régional de développement (CRD), d'une part, et le Ministère, le CALQ ou la SODEC, d'autre part. Elles sont fondées sur un partage des préoccupations et des objectifs respectifs et se veulent un outil de développement, de planification, de gestion, de concertation, de collaboration et de regroupement.

Une entente de développement culturel peut inclure des activités de conservation et de mise en valeur du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie, de promotion de l'interculturalisme, de renforcement du rayonnement national et international, de soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la mise en marché de produits culturels, de sensibilisation et d'animation, et ce, dans tous les domaines de la culture et des communications.

Le Ministère entend favoriser la conclusion d'ententes locales ou régionales de développement qui incluront un volet portant sur l'audiovisuel et réservera une enveloppe à cette fin. Différents types de projets pourront donc être conçus et entrepris dans ce cadre : diffusion, bureaux du film, etc.

MESURE

SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES OU RÉGIONALES EN MATIÈRE D'AUDIOVISUEL

Cette mesure vise à :

- > favoriser la réalisation de projets concernant l'accessibilité, la promotion, le développement et la production, l'éducation ou la sensibilisation des publics par l'entremise d'ententes de développement culturel locales et régionales ;
- > soutenir les régions dans la mise en œuvre d'initiatives.

AMÉLIORER L'ACCÈS À LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

Au cours des dernières décennies, la démocratisation a été au Québec, comme dans bon nombre de pays occidentaux, une importante justification de l'intervention publique en matière de culture et de communications. Cette logique d'action permettra l'édification d'un réseau d'équipements culturels, d'une infrastructure de production, de moyens de communication et d'un réseau de création et de diffusion de la culture et des communications sur l'ensemble du territoire québécois.



Maelström de Denis Villeneuve
2000
Source: Max Films

Depuis l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992, l'accès des citoyens aux arts et à la culture est au centre des préoccupations des partenaires, des gestionnaires de lieux culturels, des municipalités et du gouvernement. Comment faire mieux? Comment provoquer un intérêt durable pour les arts et la culture? L'accessibilité est un objectif auquel on fait largement référence. Toutefois, son interprétation peut différer passablement d'un domaine à l'autre, voire d'un secteur à l'autre, et se définit selon plusieurs dimensions, notamment la détermination de l'offre (accessibilité à quoi) et les conditions d'accès (accessibilité pour qui et comment). La plupart des politiques culturelles mettent en avant l'objectif d'accessibilité de la population.

La diffusion du cinéma en salle subit de profondes transformations, les chaînes de télévision se multiplient et la consommation de vidéocassettes et de DVD se généralise. Toutefois, malgré la multiplication des moyens de diffusion, le nombre de titres de films présentés diminue. Au sein de cette offre réduite, la proportion de films américains s'accroît, tandis que s'amenuise la place faite aux cinématographies provenant du reste du monde.

La diminution de la diversité de l'offre cinématographique n'est pas unique au Québec¹⁷, mais elle est de toute évidence amplifiée par la proximité du voisin américain. Diverses explications peuvent être proposées, dont le fait que le volume de production de plusieurs cinématographies nationales européennes a connu une baisse importante qui n'est que partiellement compensée par l'émergence d'autres cinématographies. On peut également comprendre que, pour les exploitants de salles, il est beaucoup moins risqué de programmer des films bénéficiant de gigantesques moyens de promotion à l'échelle du continent que des films moins publicisés, donc moins connus, pour lesquels le risque financier sera forcément plus grand. La diminution de la diversité des films dans les salles de cinéma se répercute sur toutes les fenêtres situées en aval: vidéo domestique, télévision à la carte, payante, généraliste, éducative et spécialisée.

En outre, plusieurs œuvres québécoises et étrangères (autres qu'américaines et émanant des grands studios) circulent peu à l'extérieur des grands centres, gardent peu de temps l'affiche en salle lorsqu'elles ne sont pas cantonnées au circuit des festivals. La consultation publique sur l'actualisation de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle menée en septembre 2002 fait clairement ressortir ces lacunes et les attentes des cinéphiles pour une offre cinématographique qui reflète mieux la richesse des autres cultures.

De véritables enjeux culturels sont ici en cause, car, au fur et à mesure que s'amenuise le pluralisme, s'affaiblissent également la diversité culturelle et la liberté d'accès au patrimoine cinématographique mondial. Paradoxalement, cet appauvrissement survient à un moment où les Québécois s'ouvrent chaque jour davantage au monde, voyagent de plus en plus et, dans les grandes agglomérations, offrent l'image d'une société multiethnique aux influences culturelles diverses.

L'accès à une offre cinématographique diversifiée est d'abord matériel, c'est-à-dire que les œuvres doivent être disponibles en différents lieux, mais il doit être aussi intellectuel, d'où l'importance d'accroître les efforts de sensibilisation et d'éducation à la culture cinématographique.

4.1 Premier objectif:

Améliorer la mise en marché des films québécois

Il ne saurait être question de circulation et d'accès aux œuvres sans parler des distributeurs. La visibilité des productions québécoises sur les écrans de cinéma au Québec est de leur ressort, car, outre la planification de la programmation avec les exploitants de salles, ils jouent un rôle prépondérant sur le plan de la mise en marché et du lancement des films et sont partenaires du financement des projets.

La distribution des films connaît des changements importants en 2001, avec la création du Fonds de long métrage du Canada. Celui-ci met alors en place un système d'aide fondé sur la performance des films en fait de recettes au guichet sur le marché intérieur. Cette approche a des conséquences sur les entreprises et sur leurs capacités à distribuer des films qui répondent moins bien à cet objectif étroitement ciblé, bien qu'ils soient d'excellente qualité et appréciés d'un public plus restreint, au Québec comme à l'étranger.

Traditionnellement, l'apport financier du gouvernement du Québec aux activités de distribution s'est révélé marginal. Il est maintenant devenu nécessaire d'améliorer les stratégies de mise en marché par une meilleure synergie entre tous les partenaires en vue d'atteindre les différents réseaux de salles, au bon moment.

MESURE

CRÉATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN MARCHÉ DES FILMS QUÉBÉCOIS ET DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE PROMOTION

Cette mesure vise à :

- > soutenir la mise en marché des films québécois ;
- > favoriser l'accès à une offre cinématographique diversifiée sur l'ensemble du territoire.

La distribution de films au Québec

En vertu de la Loi sur le cinéma de 1983, il existe deux types de permis de distributeur délivrés par la Régie du cinéma: le permis général pour les entreprises dont le principal établissement est situé au Québec et le permis spécial pour les sept membres de la Motion Picture Association (MPA) signataires des ententes Lemieux-Valenti¹⁸.

Afin d'obtenir un permis spécial de distributeur pour présentation en public d'un film tourné en anglais, les membres de la MPA doivent se qualifier à titre de producteur de l'œuvre au sens de l'entente soit en ayant investi ou en s'attendant à investir 50% du coût de production ou 15 millions de dollars, soit en étant les titulaires des droits mondiaux de distribution tels qu'ils sont définis dans l'entente¹⁹. Pour les films dont la langue originale n'est ni l'anglais ni le français, les membres de la MPA ne peuvent distribuer que ceux pour lesquels ils ont soit investi 100% du coût de production, soit obtenu une autorisation spéciale de la ministre de la Culture et des Communications. Ils ne peuvent non plus distribuer au Québec de films tournés en français.

Dans le cas du matériel vidéo pour usage domestique dont l'anglais est la langue originale, les membres peuvent distribuer au Québec les films dont ils ont les droits pour les États-Unis et le Canada avec, le cas échéant, l'accord du distributeur québécois si celui-ci possède les droits de présentation en public de ce film pour le Québec.

Les titulaires de permis spéciaux consacrent donc l'essentiel, sinon la totalité de leur activité de distribution de films pour les salles aux films en version originale anglaise issus des grands studios hollywoodiens, dont ils sont d'ailleurs les filiales de distribution. En 2001, les films qu'ils distribuent attirent 65,7% des spectateurs et récoltent 65,5% des recettes au guichet des salles de cinéma au Québec.

Quant aux titulaires d'un permis général, ils sont 171 au 31 mars 2002. Toutefois, une part importante de ces entreprises se consacre uniquement à la distribution de matériel vidéo (vidéo-cassettes et DVD), un secteur d'activité qui représente désormais 75,0% des revenus des distributeurs au Québec. Une dizaine d'entre eux distribuent aussi des films pour le marché des salles. Les quelques entreprises qui ont un permis général et qui se consacrent principalement à la distribution de longs métrages pour les salles de cinéma se concentrent donc sur les créneaux suivants: films québécois, films indépendants de langue originale anglaise, films en version originale française, films en version originale autre qu'anglaise et française.

4.2 Deuxième objectif:

Favoriser la diffusion des œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire

C'est sur les efforts des distributeurs, des exploitants de salles et des responsables des festivals que la politique du cinéma et de la production audiovisuelle s'appuie pour mieux soutenir les mesures favorisant l'accès à une offre cinématographique davantage diversifiée.

L'exploitation : le circuit commercial

En 2001, le Québec compte 116 cinémas et 14 ciné-parcs qui totalisent 753 écrans et 146 928 fauteuils. Quatre grands réseaux canadiens ou américains détiennent environ le quart de ces établissements mais un peu plus de 40% des écrans.

L'industrie a connu au cours des deux dernières décennies une rationalisation importante, de nombreux établissements comptant un seul ou quelques écrans ayant fermé leurs portes pour être remplacés par des mégaplexes. Ainsi, on dénombre au Québec moins d'établissements (cinémas et ciné-parcs) qu'en 1980 mais plus d'écrans. Par ailleurs, le nombre moyen de fauteuils par écran diminue beaucoup, passant de 473 par écran en 1980 à 204 en 2001.

La production québécoise propose une grande diversité de genres, mais le cinéma québécois, tout comme le cinéma européen ou le cinéma américain indépendant d'ailleurs, éprouve parfois des difficultés à trouver sa place sur les écrans à côté des mégaproductions hollywoodiennes, surtout dans un contexte où la multiplication des fenêtres de diffusion réduit sensiblement la durée d'exploitation en salle.

Cette situation favorise l'élaboration de stratégies d'exploitation très concentrées, où l'on tente de profiter au maximum des retombées des campagnes de promotion et de publicité associées au lancement, en présentant d'entrée de jeu les films à succès sur un nombre très élevé d'écrans, de façon à faire le plein de spectateurs dans le laps de temps le plus court possible. Ce contexte réduit également l'espace disponible pour les films qui ne justifient pas ou ne sont pas en mesure de bénéficier de pareilles campagnes promotionnelles d'envergure et accroît la pression pour qu'ils trouvent néanmoins très rapidement un public.

Ainsi, on en arrive à dire que certains films n'ont pas le temps d'exister. Une part importante du public, et surtout du public en région, n'a que peu d'occasions de voir, en salle, les films québécois et étrangers qui n'offrent pas d'emblée un potentiel commercial très élevé.

La consultation publique sur l'actualisation de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle fait ressortir qu'une des principales lacunes de la distribution en région réside dans la rareté des copies de films. Compte tenu des risques financiers, les distributeurs hésitent, dans certains cas, à mettre en circulation plusieurs copies de films et lorsqu'une copie est enfin disponible pour les salles commerciales ou parallèles en région, le film, souvent, est moins d'actualité. Quant à la sortie dans les ciné-clubs, elle s'effectue le plus souvent lorsque le film entreprend déjà sa deuxième carrière sur vidéocassette ou DVD. Son potentiel commercial auprès du public des salles est alors fortement diminué.

Un programme sera élaboré afin que l'aide soit mieux adaptée aux besoins, notamment ceux des régions, et également pour que les nouveautés puissent être disponibles plus rapidement à l'extérieur des grands centres urbains.

MESURE

CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA CIRCULATION DES COPIES DE FILMS

Cette mesure vise à :

- > appuyer les efforts des exploitants pour la diffusion du cinéma québécois ;
- > rendre disponibles, plus tôt, un plus grand nombre de copies de films en vue d'en favoriser la circulation sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation : les salles parallèles

Il existe un réseau de salles qui joue un rôle important dans la diffusion du cinéma québécois et étranger dans les régions et dans les grands centres urbains. Ces salles, au nombre d'une vingtaine, font généralement partie de Réseau Plus mis en place par l'Association des cinémas parallèles du Québec en 1992, avec comme mission de diffuser des films d'auteur québécois et étrangers récents. Elles sont en général situées dans des lieux de diffusion polyvalents.

Les salles de Réseau Plus rejoignent, au cours de 2001-2002, 85 542 spectateurs et diffusent 94 longs métrages québécois et étrangers ainsi que 12 courts métrages québécois.

En outre, par leurs activités complémentaires, dont la préparation et la distribution de documentation sur les films présentés ou la tenue de débats avec les artisans des films (principalement les réalisateurs et les comédiens), les salles de Réseau Plus jouent un rôle important pour le développement de la culture cinématographique au Québec.

Dans une perspective de démocratisation de la culture, ce sont donc ces efforts qu'il faut encourager et soutenir, notamment en favorisant l'extension de ce réseau et la synergie avec les salles commerciales.

MESURE

SOUTIEN À LA DIFFUSION EN DEHORS DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Cette mesure vise à :

- > permettre l'acquisition des équipements nécessaires dans les lieux culturels déjà établis ;
- > rendre admissible l'activité cinématographique aux programmes permettant la création de nouveaux lieux culturels ;
- > favoriser l'adhésion au réseau des salles parallèles, notamment par les membres du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)²⁰, partout sur le territoire.

Les festivals et les événements cinématographiques

Au Québec, l'homogénéisation de l'offre cinématographique est freinée par les efforts déployés par les organisateurs de festivals et d'événements cinématographiques qui se déroulent dans un certain nombre de régions.

C'est dans cette perspective que l'on peut considérer que les grands festivals, qu'ils soient généralistes ou encore spécialisés, et dont le rayonnement, pour quelques-uns d'entre eux, est de portée nationale, voire internationale, contribuent à enrichir l'offre cinématographique en présentant bon nombre de films qui ne seraient pas autrement distribués au Québec.

Quant aux festivals à rayonnement régional, ils programment surtout des films disponibles chez les distributeurs, mais qui ne seraient pas autrement présentés dans leur région. Ils sont d'ailleurs à cet égard souvent organisés en collaboration avec un exploitant local. On peut ainsi considérer que l'action de ces festivals et celle du réseau des cinémas parallèles sont complémentaires.

Soulignons par ailleurs la mission particulière que se sont donnée Les Rendez-vous du cinéma québécois et qui les distingue en ce sens qu'elle veut réunir à la fois le public et l'ensemble du milieu.

Durant l'année 2001-2002, la SODEC appuie financièrement près d'une vingtaine de festivals et événements cinématographiques, la moitié d'entre eux se déroulant à Montréal, les autres à Québec et dans cinq autres villes. Soulignons d'ailleurs que certaines régions ne tiennent pas ce type de manifestation, notamment les régions de la Mauricie, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière et du Centre-du-Québec.

MESURE

BONIFICATION ET NOUVELLE RÉPARTITION DE L'AIDE AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES

Cette mesure vise à :

- > soutenir les festivals régionaux dans leurs activités de développement des publics et d'éducation cinématographique ;
- > appuyer les initiatives des régions destinées à assurer une plus grande diversité de l'offre cinématographique ;
- > favoriser la promotion de la cinématographie québécoise sur l'ensemble du territoire ;
- > encourager le rayonnement international des festivals québécois.



Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda 2001

Source : Cinémathèque québécoise

4.3 Troisième objectif:

Soutenir l'éducation et favoriser la sensibilisation des publics

Les cinéphiles québécois sont, en parts à peu près égales, des hommes et des femmes. On les trouve en proportions équivalentes chez les francophones, chez les anglophones et chez les allophones. Toutefois, 90% des jeunes de 15 à 24 ans fréquentent les cinémas. Ils constituent ainsi presque la moitié du public. En ce qui concerne le cinéma à la télévision, le constat est le même: plus on est jeune, plus on regarde de films au petit écran.

L'importance du jeune public au cinéma est d'ailleurs si évidente que toute l'industrie lui accorde aujourd'hui une attention particulière, notamment en aménageant des complexes cinématographiques qui offrent des activités récréatives et des comptoirs de restauration rapide. Ces complexes multisalles proposent principalement des films américains, souvent même taillés sur mesure pour le jeune public.

Les mesures prévues dans la politique pour favoriser la diversité de l'offre doivent être accompagnées d'efforts en vue, notamment, de développer l'esprit critique des jeunes et d'élargir leur culture cinématographique.



Carrousel international du film de Rimouski – La tournée 2003

L'éducation cinématographique des jeunes

La réforme de l'éducation, par le Programme de formation à l'école québécoise, reconnaît le domaine des médias comme l'un des domaines généraux de formation, tant au primaire qu'au secondaire. Le cinéma et la production audiovisuelle font partie intégrante de ce domaine de formation. Ce programme reconnaît également le rôle actif de l'école à l'égard de la culture et propose un renforcement de la dimension culturelle dans les enseignements et les apprentissages.

Le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation du Québec siègent au sein du Comité de concertation en éducation cinématographique, constitué depuis 1993, où sont également représentés la Cinémathèque québécoise, l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPO), le Carrousel international du film de Rimouski, Télé-Québec, la SODEC, le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle et l'Office national du film.

L'activité nommée « L'ŒIL cinéma » (Outil pour l'éducation à l'image et au langage cinématographiques) est un des principaux projets appuyés par les deux ministères pour développer l'éducation cinématographique. Coordonné par l'ACPO, ce projet veut aider les jeunes du secondaire à développer leur sens critique et leur capacité d'analyse du langage cinématographique. Les enseignants qui adhèrent au projet sont invités à intégrer l'étude de films à l'enseignement de diverses disciplines. L'ŒIL cinéma met gratuitement à leur disposition des films libres de droits, du matériel d'accompagnement, de l'équipement ainsi que des formations. Quelque 12 000 élèves du secondaire ont été touchés en 2001-2002.



J.A. Martin photographe de Jean Beaudin

1977

Photo : Takashi Seida

Source : Cinémathèque québécoise

Dans le contexte de rehaussement culturel des apprentissages mis en avant par la réforme de l'éducation, le ministère de l'Éducation entend par ailleurs proposer aux enseignants divers modèles et suggestions d'activités éducatives liées au cinéma. Ainsi, la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école fera une place plus grande à l'éducation cinématographique au cours des prochaines années.

Pour sa part, le programme Rencontres culture-éducation a pour objet de mettre les jeunes directement en contact avec les arts et la culture dans leur vie scolaire. Les trois volets du programme (« Artistes et écrivains à l'école », « Sorties culturelles » et « Projets de concertation ») permettent d'apporter un soutien financier à des activités de sensibilisation. Le succès de ce programme démontre que les échanges directs avec des créateurs constituent des expériences culturelles exceptionnelles pour les élèves. En vue d'intéresser les jeunes au cinéma québécois, il importe donc de favoriser une participation accrue des artisans et des organismes représentant le septième art à ce programme.

MESURE

SOUTIEN, EN MILIEU SCOLAIRE, AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES PORTANT SUR LE CINÉMA

Cette mesure vise à :

- > accroître le nombre d'élèves rejoints par le projet L'ŒIL cinéma ;
- > aider les enseignants à concevoir des activités éducatives liées au cinéma ;
- > appuyer le milieu scolaire dans la mise en œuvre d'activités parascolaires portant sur le cinéma ;
- > développer le volet cinématographique du programme Rencontres culture-éducation.

La disponibilité des ressources et des œuvres

Il existe donc déjà des organismes ou des regroupements voués à l'éducation cinématographique des élèves qui fournissent des outils ou des services permettant de réaliser des activités en milieu scolaire.

Aussi, une condition inhérente au succès de l'éducation cinématographique est l'accès à des films – œuvres de fiction, documentaires ou films d'animation – s'écartant de la production commerciale courante et favorisant la sensibilisation à la diversité du langage cinématographique. Grâce à la large bande passante, à laquelle de nombreux établissements scolaires auront bientôt accès et que Télé-Québec, par son projet de banque de programmes et de services (BPS), expérimente déjà, il sera techniquement possible de livrer en ligne des documents cinématographiques et télévisuels. Peu importe où ils seront, les enseignants et les élèves pourront voir des films dans les établissements abonnés. Dans ce cadre, il apparaît essentiel de constituer une banque de documents aussi riche que possible, de façon à améliorer l'accès aux œuvres et à permettre aux enseignants de trouver parmi les œuvres rendues ainsi disponibles celles qui rejoignent précisément les divers objectifs de leur enseignement.

MESURE

CRÉATION D'OUTILS CONSACRÉS À L'ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Cette mesure vise à :

- > concevoir, notamment, un site Internet regroupant un ensemble de ressources destinées à soutenir l'éducation cinématographique ;
- > constituer un catalogue d'œuvres cinématographiques pour le milieu scolaire.

FAVORISER LA CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la production cinématographique et audiovisuelle au Québec est composée d'environ 150 entreprises, petites et grandes. Certaines ont assuré leur développement par des acquisitions successives ou encore en diversifiant leurs activités, notamment par la production d'œuvres destinées aux marchés étrangers et financées par des préachats.

L'industrie compte également des centaines d'autres entreprises spécialisées dans des domaines connexes tels que les services techniques, l'exploitation de salles, la distribution, l'exportation et la télédiffusion. Tant par la nature de leurs activités que par leur capacité à développer, à produire et à diffuser des œuvres pour les marchés national et internationaux, toutes ces entreprises assurent un niveau considérable d'activités et créent des milliers d'emplois au Québec.

Cette industrie évolue dans un milieu où les changements technologiques se succèdent à un rythme effréné. Les entreprises de production et de postproduction et l'ensemble de leur personnel doivent disposer, pour les unes, des ressources nécessaires à la modernisation de leurs équipements et, pour les autres, de la compétence et de la souplesse nécessaires pour adapter leurs modes de travail.

Par ailleurs, même si le volume de production a connu une croissance soutenue au cours de la dernière décennie, celle-ci n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités en fait de capitalisation et d'autonomie financière des entreprises. La structuration du marché québécois et son étroitesse font que l'amélioration de la rentabilité et l'autonomie financière des maisons de production ne peuvent être atteintes sans le développement de nouveaux marchés.

Rappelons que les revenus d'exploitation des productions québécoises demeurent limités, surtout dans le cas des produits de langue française. Pour les longs métrages par exemple, l'apport des marchés étrangers (avances d'exportateurs québécois ou de distributeurs étrangers) ne représente que 5 % du budget à l'étape du montage financier. Par la suite, à l'étape de l'exploitation, seulement 17 % des revenus additionnels proviennent des marchés étrangers contre 83 % du marché intérieur.

Le développement de nouveaux marchés pour les entreprises de production comme pour les entreprises de services apparaît dans cette perspective comme un élément clé d'une nécessaire stratégie de consolidation. Les services de doublage méritent qu'une attention particulière leur soit accordée.

En outre, c'est non seulement le cinéma et l'audiovisuel, mais tout le milieu culturel qui, sous la poussée de la numérisation, vit une transformation profonde de ses modes de création, de production et de diffusion. S'il souhaite occuper une part, la plus importante possible, du futur marché des contenus numériques et interactifs, le Québec doit se donner une stratégie d'intervention à cet égard.

Enfin, devant les changements accélérés qui le caractérisent et devant l'émergence de problématiques nouvelles à l'impact potentiel considérable, il est essentiel d'améliorer la connaissance et le suivi de l'évolution du secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Ce faisant, les établissements de formation, les créateurs, les producteurs, les techniciens, les distributeurs, les exploitants de salles, les diffuseurs de même que les acteurs institutionnels et gouvernementaux seront mieux en mesure d'adapter leurs stratégies.

Recherche de nouveaux marchés

Étant donné la taille du marché national, les limites du financement public et le coût important associé à la production de films et d'émissions de télévision, l'exportation des œuvres québécoises représente une nécessité économique, en même temps qu'elle permet de faire rayonner la culture et le talent des créateurs et des artisans du Québec. Comme dans la plupart des marchés étrangers, la part occupée conjointement par les productions nationales et américaines atteint souvent 95 % des écrans de cinéma et du temps d'antenne à la télévision, les œuvres québécoises sont en concurrence avec toutes les autres pour conquérir une fraction de marché.

Depuis quelques années, les longs métrages québécois éprouvent des difficultés à s'imposer sur le marché des salles à l'étranger, étant donné le coût élevé associé au lancement en salle. Dans cette perspective, le marché du long métrage québécois à l'étranger est surtout celui de la télévision. Un petit nombre de productions, notamment en raison des sujets traités, disposent au préalable d'un potentiel plus élevé sur les marchés internationaux et peuvent, en conséquence, obtenir une part substantielle de leur financement par des avances d'exportateurs québécois ou de distributeurs étrangers. Il s'agit essentiellement de projets à budgets élevés, souvent réalisés en coproduction internationale.

Mentionnons, également, le cas des films de format géant. Le Québec jouit d'une grande renommée au sein de l'industrie mondiale, non seulement pour des raisons historiques, mais aussi à cause de la performance de ses films et de la qualité de ses productions.

Du côté des produits télévisuels, il est presque aussi difficile de les vendre aux acheteurs des grandes chaînes de télévision que les productions cinématographiques aux distributeurs de films. Néanmoins, les productions québécoises connaissent un certain succès dans le contexte de marchés et d'événements internationaux et des résultats encourageants se manifestent dans le secteur des productions jeunesse.

Il est évident que l'industrie cinématographique et télévisuelle doit raffiner de plus en plus ses stratégies d'exportation, cibler certains créneaux, territoires et marchés et déployer des efforts promotionnels additionnels. Par l'accroissement des revenus tirés de l'exportation, les entreprises pourront améliorer leur situation financière et ainsi réinvestir dans le développement et la production de nouvelles œuvres.

La SODEC est déjà responsable d'un certain nombre d'initiatives destinées à soutenir l'exportation, qu'il s'agisse notamment de la conclusion d'accords de réciprocité en matière de distribution, d'accompagnement d'entreprises dans leurs efforts de développement de nouveaux marchés ou encore soutenir la représentation dans les événements internationaux. Le gouvernement du Québec propose ici un cadre encore plus favorable à l'élaboration de stratégies d'entreprise.

5.1 Premier objectif:

Contribuer au développement de nouveaux marchés

La politique propose diverses mesures d'encouragement adaptées aux productions ayant un réel potentiel d'exportation. L'ampleur de l'investissement consenti ainsi que les modalités de sa récupération à même les revenus de marchés seront établis au cas par cas.

MESURE

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE ET MISE EN ŒUVRE D'ACTION EN FAVEUR DE L'EXPORTATION DE L'AUDIOVISUEL

Cette mesure vise à :

- > intensifier et élargir les démarches entreprises, dont les ententes de réciprocité et la présence sur les marchés ;
- > accroître les revenus d'exportation ;
- > accompagner les entreprises dans l'exploitation de nouveaux marchés ;
- > permettre la mise au point d'outils de financement mieux adaptés au contexte de la coproduction ;
- > évaluer la possibilité de tenir à Montréal, sur une base régulière, un événement destiné aux acheteurs étrangers.

5.2 Deuxième objectif:

Améliorer la promotion du Québec comme lieu de tournage

La volonté du gouvernement du Québec d'appuyer l'industrie cinématographique et télévisuelle s'illustre, entre autres, par la mise en place d'une mesure fiscale pour les services de production destinée à favoriser le Québec comme lieu de tournage pour des productions étrangères. Le gouvernement confirme ainsi l'importance que revêt cette industrie pour le développement économique du Québec.

La production étrangère au Québec

Depuis l'annonce de la mesure en mars 1998 et jusqu'à la fin de l'exercice financier 2001-2002, environ 146 millions de dollars ont été investis au Québec par des producteurs étrangers,

surtout américains, et une somme de 7,5 millions a été accordée en crédits d'impôt remboursables aux maisons de services québécoises.

Outre les initiatives menées par les bureaux du film, de nombreux autres facteurs contribuent depuis quelques années à une amélioration de la compétitivité du Québec : la construction d'importants studios de production, le développement d'une infrastructure de services techniques et, plus récemment, la création d'un pôle d'expertise en imagerie de synthèse et en effets spéciaux ainsi que l'augmentation du nombre d'équipes techniques de qualité. La consultation publique sur l'actualisation de la politique permet d'ailleurs de constater que, pour de nombreux participants, l'accroissement du nombre et de la valeur des tournages étrangers au Québec est une préoccupation de première importance.

Le producteur étranger qui souhaite tourner au Québec peut donc s'adresser à plusieurs interlocuteurs. Cependant, la dispersion des ressources humaines et financières est loin de servir efficacement la cause québécoise. L'Ontario et la Colombie-Britannique, par exemple, se sont donné des bureaux provinciaux qui, avec une dizaine d'employés et un budget de fonctionnement de 1,5 million de dollars, coordonnent le traitement des demandes et assurent la promotion sur les marchés internationaux. De fait, il existe plus de 300 bureaux de ce type à l'échelle mondiale, et la plupart des pays possèdent un bureau central d'accueil et de promotion.

Dans ce marché très concurrentiel, il est indispensable d'insuffler un dynamisme concerté, favorable à la reconnaissance internationale de l'expertise québécoise. C'est pourquoi il apparaît important de réunir l'ensemble des partenaires autour d'une stratégie commune de promotion du Québec.

MESURE

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE DE PROMOTION DU QUÉBEC COMME LIEU DE TOURNAGE

Cette mesure vise à :

- > améliorer l'offre auprès des producteurs étrangers ;
- > développer une image forte et concertée du Québec et de ses régions comme lieux pour la réalisation de tournages étrangers ;
- > assurer une présence significative et continue des entreprises de services du Québec sur les marchés internationaux favorisant ainsi le maillage entre entreprises et l'importation de capitaux ;
- > améliorer, en collaboration avec les divers partenaires, les conditions pour l'accueil des productions étrangères.

5.3 Troisième objectif:

Appuyer le doublage en français au Québec

Le gouvernement du Québec soutient depuis un certain nombre d'années le développement de l'industrie québécoise du doublage, notamment grâce à l'introduction, en 1997, d'un crédit d'impôt remboursable (CIR) pour le doublage, applicable aux dépenses de main-d'œuvre. Le CIR est estimé à 2 millions de dollars pour l'année 2001-2002. Notons qu'il y a amélioration de la situation du doublage au Québec en 2001 par rapport aux années antérieures, la proportion de films doublés au Québec atteignant 71 %.

TABLEAU 5

NOMBRE DE FILMS EN VERSION ORIGINALE ANGLAISE DOUBLÉS EN FRANÇAIS ET PRÉSENTÉS EN PRIMEUR AU QUÉBEC SELON LE LIEU DE DOUBLAGE

FILMS		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Films doublés au Québec	(N)	32	44	45	66	70	85	86	73	72	69	92	91
	(%)	34	39	42	49	56	62	59	57	59	54	66	71
Films doublés en France ou à l'extérieur du Québec	(N)	62	70	63	68	54	52	59	55	51	58	47	37
	(%)	66	61	58	51	44	38	41	43	41	46	34	29
TOTAL	(N)	94	114	108	134	124	137	145	128	123	127	139	128

Source : Régie du cinéma, Alex Films inc., Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision; compilation : recherche – SODEC.

Pour consolider et améliorer cette performance, le gouvernement du Québec adopte ainsi en janvier 2003 une nouvelle grille tarifaire des visas et des attestations délivrés par la Régie du cinéma afin d'inciter les distributeurs, lorsqu'un film de langue étrangère est présenté en version française, à faire effectuer le doublage au Québec.

Aussi, en vertu de son programme d'aide sélective, la SODEC exige maintenant que le doublage ou le sous-titrage de l'œuvre en français soit prévu dans le devis de production ou dans les ententes de distribution. Dans le contexte d'une exploitation au Québec, le doublage doit être effectué par une entreprise établie au Québec. La politique ajoute un nouveau moyen pour renforcer l'industrie du doublage au Québec.

MODIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

Cette mesure vise à :

- > favoriser le doublage au Québec.

En conséquence, sera ajoutée aux règles sur l'admissibilité d'une production au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise l'obligation de faire doubler, par une entreprise établie au Québec, une production réalisée dans une autre langue que le français lorsque cette production est exploitée en version française au Québec et qu'elle bénéficie du CIR.

5.4 Quatrième objectif:

Élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur des contenus numériques interactifs

À bien des égards, le secteur des contenus numériques interactifs s'apparente aux industries de contenus culturels que sont le cinéma et la production audiovisuelle. La matière première peut être la même : du texte, des images fixes ou animées, du son et de la musique. Les créateurs, les artisans et les techniciens sont souvent les mêmes. Les chaînes de production sont semblables. Enfin, la convergence technologique fait en sorte qu'à plus ou moins long terme les contenus cinématographiques, télévisuels et numériques interactifs passeront vraisemblablement par les mêmes canaux de diffusion.

Les contenus numériques au Québec

L'industrie québécoise des contenus numériques interactifs se développe à un rythme extrêmement rapide depuis quelques années. Parce qu'elle utilise des technologies de pointe, qu'elle fait appel à une main-d'œuvre locale très qualifiée et qu'elle produit une forte valeur ajoutée, cette industrie s'impose comme un secteur d'activité à fort potentiel de croissance au sein de la nouvelle économie.

En 1999, il existe au Québec quelque 3200 établissements actifs dans le secteur du multimédia et des services électroniques²¹. Près de 70% de ces établissements se consacrent alors à la production de contenus multimédias (jeu et divertissement, éducatif et ludoéducatif, *eLearning*, information et référence, création culturelle, services aux entreprises).

L'ensemble de cette production donne lieu dès lors à des revenus de 1,7 milliard de dollars. Malgré des recettes imposantes, les revenus attribuables à la production provenant des marchés grand public et institutionnel demeurent moins importants que ceux qui viennent du marché des entreprises. En effet, près de 65% des ventes brutes des producteurs multimédias sont destinées aux entreprises, notamment pour des services liés à la création de sites Web et de sites de commerce électronique. Ces services aux entreprises permettent aux producteurs de contenus numériques de développer une réelle expertise technique et de se familiariser avec une multitude de contenus.

Depuis le milieu de la dernière décennie, le gouvernement du Québec accorde de multiples formes d'aide financière pour accroître l'accès à Internet (programme Branchez les familles, déploiement de la large bande passante), augmenter les contenus francophones sur Internet (Fonds de l'autoroute de l'information) et favoriser le développement de la relève.

Parallèlement à ces interventions, le gouvernement met en œuvre des mesures fiscales en vue de stimuler le développement de l'industrie du multimédia et des contenus numériques interactifs (crédit d'impôt à la production de titres multimédias, établissement de zones désignées).

Ces importants investissements publics soutiennent à l'heure actuelle l'industrie québécoise du multimédia. Malgré cela, ce secteur de l'industrie n'est toujours pas rentable. Ses perspectives de développement se heurtent à une problématique quant au financement, que ce soit dans le secteur de la culture, de l'éducation ou de la formation professionnelle. Les producteurs de contenus numériques interactifs souhaitent pouvoir s'appuyer sur une stratégie gouvernementale de développement englobant toutes les facettes de leur travail, de la création de contenus numériques interactifs jusqu'à leur diffusion, en passant par la mise en marché, l'exportation, la formation de la main-d'œuvre et la recherche et développement.

Il est donc opportun de créer un groupe de travail. Le ministère de la Culture et des Communications pourra ainsi proposer une démarche permettant d'articuler une stratégie globale de développement des contenus numériques interactifs.

MESURE

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE CONTENUS NUMÉRIQUES INTERACTIFS

Cette mesure vise à :

- > dresser le bilan des interventions gouvernementales et poser un diagnostic;
- > planifier les interventions gouvernementales et proposer des cibles à atteindre à court et à moyen termes;
- > favoriser une meilleure concertation entre tous les partenaires publics associés au secteur des contenus numériques interactifs et avec les partenaires du secteur privé;
- > aider le Québec à maintenir sa position dans le marché mondial des contenus numériques interactifs.

5.5 Cinquième objectif:

Améliorer la connaissance de l'évolution du secteur audiovisuel

Depuis 1993, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie un rapport annuel sur l'industrie du film, dont la responsabilité a été confiée, en 2000, au nouvel Observatoire de la culture et des communications. Divers partenaires contribuent présentement à ce rapport en alimentant l'Observatoire de leurs données statistiques et des analyses qu'ils en font: en particulier, l'ISQ lui-même, qui mène depuis plus de 30 ans une enquête sur les résultats d'exploitation des films en salle, la Régie du cinéma, la SODEC, le ministère de la Culture et des Communications et la Cinémathèque québécoise.

Il existe ainsi des données exhaustives en ce qui a trait à l'évolution du cinéma présenté au grand écran: offre, fréquentation des salles et résultats de la distribution et de l'exploitation des films. L'Observatoire a également constitué, à la manière de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, une banque de données (la banque Léo-Ernest-Ouimet) qui permet d'obtenir la description sommaire des films présentés dans les salles de cinéma du Québec, depuis 1985, et des renseignements quantitatifs sur chacun.

En ce qui a trait au marché intérieur, l'Observatoire s'alimente auprès de la Régie du cinéma, laquelle fournit des données sur l'offre de vidéocassettes sur la base des attestations délivrées. Il n'est cependant pas possible actuellement d'avoir un portrait de la consommation de vidéocassettes et de DVD au Québec, un marché où les revenus sont désormais beaucoup plus importants que pour les films en salle.

Pour ce qui est des films présentés à la télévision, l'Observatoire recourt aux données recueillies par l'agence de presse cinématographique Médiafilm. Connu auparavant sous le nom d'Office des communications sociales, cet organisme effectue depuis plus de quinze ans une compilation annuelle des longs métrages présentés par les principales chaînes de télévision ainsi que par la télévision payante et par plusieurs chaînes spécialisées de langue française. Par contre, les cotes d'écoute de ces films ne sont pas systématiquement rassemblées.

L'Observatoire diffuse également les résultats de l'enquête quinquennale que le ministère de la Culture et des Communications réalise et publie sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois de 15 ans et plus. Certaines questions de cette enquête portent sur la fréquentation des cinémas et des festivals du film ainsi que sur l'écoute des longs métrages présentés à la télévision ou loués sur support vidéo.

Les besoins additionnels en fait de statistiques concernent donc, très précisément, la consommation privée de films (vidéocassettes, DVD et films télévisés), les comportements culturels des jeunes de moins de 15 ans, ainsi que des données sur les entreprises et l'emploi. En effet, le profil des entreprises actives dans le domaine apparaît utile comme champ d'étude, notamment pour illustrer l'impact sur l'emploi. L'organisme le mieux placé pour combler ces besoins est l'Observatoire de la culture et des communications, compte tenu de son expertise en la matière, de son recours à de nombreux partenaires collaborateurs, de son accès privilégié à des données produites par d'autres entités ou à des renseignements confidentiels et de son pouvoir d'enquête.

MESURE

*AJOUT DE NOUVEAUX MANDATS DE RECHERCHE
À L'OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
ET AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS*

Cette mesure vise à :

- > compléter le système intégré de statistiques et circonscrire la place du cinéma dans le marché de la vidéo domestique et de la télévision;
- > mener des études sur les pratiques des jeunes Québécois de moins de 15 ans en matière de cinéma et de télévision;
- > développer une expertise sur les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'audiovisuel.

AMÉLIORER LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle crée beaucoup d'emplois: plus de 50 % des budgets de production consistent en des dépenses de main-d'œuvre. Sous l'effet de l'accroissement du volume de production au cours des dernières années, le nombre d'emplois dans le secteur connaît donc actuellement une croissance vigoureuse.

Ainsi, l'étude de PWC Conseil réalisée pour le compte de l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)²² montre que le nombre d'emplois au Québec double de 1994-1995 à 2000-2001, passant de 18 000 à 36 400, soit 27 % du total canadien. Cette main-d'œuvre exerce des activités très variées qui nécessitent des compétences tout aussi diversifiées. On y trouve un bon nombre de professions exigeant un niveau de qualification élevé.



Jean Duceppe de Robert Ménard
2002
Source: Les Productions Vidéofilms Itée

Des besoins nouveaux s'expriment donc, des besoins qui touchent directement la formation et le développement de la main-d'œuvre. En effet, les modes de production connaissent une transformation en profondeur avec l'implantation de nouvelles technologies numériques. Ces changements surviennent au moment où le Québec veut donner un nouveau souffle à sa production nationale, tout en accroissant ses efforts pour attirer les tournages étrangers. Plus que jamais, il y a un pressant besoin de main-d'œuvre qualifiée et compétente.

6.1 Premier objectif:

Développer une main-d'œuvre qualifiée

Quelques universités québécoises donnent présentement des programmes de cinéma et de communications. La majorité de ces programmes favorisent un apprentissage théorique. Les diplômés qui souhaitent perfectionner un ou plusieurs aspects de la profession peuvent en outre s'inscrire à l'Institut national de l'image et du son (INIS) qui donne des formations avancées en cinéma et télévision (scénarisation, réalisation et production) et, depuis peu, en nouveaux médias (élaboration de contenus).

Par ailleurs, on relève au collégial quatre programmes de formation technique²³ préparant à l'exercice de professions du côté de la production et de la postproduction cinématographique et audiovisuelle et du multimédia. Toutefois, un grand nombre de postes sont occupés par des diplômés venant de l'un ou l'autre des nombreux programmes de formation préuniversitaire (formation générale) comportant seulement quelques cours de cinéma ou de communication.

Enfin, plusieurs programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) sont consacrés aux secteurs de la production cinématographique et audiovisuelle et du multimédia; ces programmes sont de courte durée et s'adressent normalement à des personnes qui ont déjà un emploi ou qui cherchent à se réorienter.

Au secondaire, il existe une attestation de formation professionnelle (AFP): Aide en production télévisuelle, qui offre la possibilité de cheminer dans des carrières telles que cadreur, monteur ou preneur de son.

Des études menées pour le compte du ministère de l'Éducation et celui de la Culture et des Communications tendent à démontrer que la formation professionnelle et technique dans le domaine du cinéma et de la télévision ne souffre pas de lacunes importantes.

Le milieu, pour sa part, reconnaît des faiblesses au sujet des compétences. D'aucuns affirment que les programmes de formation pour certaines professions spécialisées ne sont pas disponibles au Québec, alors que d'autres remettent en question le niveau de qualification des diplômés et, incidemment, la pertinence des cours. Des connaissances de base semblent déficientes : l'organisation du travail, la culture générale et artistique (histoire du cinéma et histoire de l'art), la formation technique pour certains postes ainsi que la connaissance de la production. On note aussi un besoin d'apprentissage sur le terrain.

Le diagnostic est donc difficile à établir, d'autant plus qu'il n'y a pas de normes sur les compétences exigées pour occuper un emploi dans les professions liées à la production, que ce soit dans les postes techniques, créatifs ou administratifs. Le ministère de l'Éducation convient toutefois que ses études sont loin d'englober toutes les professions du cinéma et de la télévision et qu'une analyse plus poussée du secteur serait nécessaire.

MESURE

RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LES BESOINS EN MATIÈRE DE FORMATION

Cette mesure vise à :

- > circonscrire les besoins du marché du travail ;
- > établir les profils de compétence ;
- > déterminer les pistes d'action pour la révision ou l'élaboration des programmes de formation.

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications, avec la collaboration du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), effectueront une étude sur les professions du cinéma et de la télévision.

Ces travaux auront pour objet de mieux circonscrire les besoins du marché du travail, d'établir les profils de compétence nécessaires pour l'exercice des différentes professions du cinéma et de la télévision et de déterminer des pistes d'action pour la révision ou l'élaboration du ou des programmes de formation.

En somme, l'étude préliminaire devrait permettre de dégager les concordances et les écarts entre les besoins qualitatifs actuels et futurs du marché du travail et les compétences inscrites dans les programmes existants.

6.2 Deuxième objectif:

Mettre en place les conditions favorisant le perfectionnement de la main-d'œuvre

L'accès à la formation continue revêt une importance particulière pour les travailleurs du cinéma et de la production audiovisuelle. Ils se trouvent, en effet, dans une industrie qui exige de s'adapter à un environnement technologique en constante évolution. Certes, le besoin de formation continue est désormais une réalité vécue à divers degrés dans tous les domaines d'activité du monde du travail. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs mis en place, au cours des dernières années, des outils d'intervention pour répondre à ces préoccupations.

Ainsi, en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, les entreprises dont la masse salariale est supérieure à 250 000 dollars sont tenues de consacrer au moins 1 % de celle-ci à la formation de leurs travailleurs. Celles qui ne dépensent pas elles-mêmes les montants attendus en formation versent une somme équivalente au ministère du Revenu du Québec qui la transfère au Fonds national de la formation de la main-d'œuvre (FNFMO); les entreprises participant au FNFMO peuvent, par la suite, présenter des projets de formation pour leurs employés. Enfin, dans d'autres cas, des organismes collecteurs peuvent être créés pour rassembler les fonds provenant de plusieurs entreprises et les dédier au financement de la formation dans un même secteur.



Mais délivrez-nous du mal de François Dugas
2000
Photo : Pierre Crépô
Source : Institut national de l'image et du son (INIS)

*MISE EN PLACE D'UN ORGANISME COLLECTEUR
POUR LA FORMATION DES TRAVAILLEURS*

Cette mesure vise à :

- > soutenir le milieu dans ses efforts en matière de formation continue ;
- > favoriser la réunion de tous les partenaires visés.

Emploi-Québec, le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et le ministère de la Culture et des Communications fourniront au nouvel organisme, que le milieu se donnera, l'appui voulu pour lui permettre de compléter son organisation et d'amorcer ses travaux.

6.3 Troisième objectif:

Améliorer l'offre de formation en doublage

Il existe un grand nombre de films et d'émissions produites pour la télévision ainsi qu'une quantité considérable de films industriels, éducatifs et publicitaires qui sont doublés de leur langue d'origine vers le français. De ce fait, le doublage représente une importante activité pour plusieurs artistes et artisans.

La qualité d'un doublage repose sur une bonne adaptation des dialogues qui doit faire en sorte que le texte français corresponde aux mouvements des lèvres des acteurs de la version originale. L'habileté à rédiger des textes équivalents sur le plan linguistique qui respectent à la fois l'intrigue et l'illusion que les acteurs que l'on voit à l'écran parlent en français constitue un talent des plus rares.

Par ailleurs, devant l'augmentation de la production audiovisuelle mettant en scène des enfants, l'industrie tend de plus en plus à faire doubler les voix d'enfants par des enfants. Les excellents résultats obtenus font en sorte que cette pratique est désormais la norme dans l'industrie tout entière. Toutefois, il faut sans cesse reconstituer une relève d'enfants doubleurs, avec toutes les difficultés que cela comporte pour dépister les plus talentueux.

De l'avis des maisons de doublage comme des directeurs et des directrices de plateau, la solution réside dans la mise sur pied d'une formation conçue précisément pour les enfants.

Aussi, la technique de doublage nécessite un apprentissage et une pratique soutenus afin que les acteurs maîtrisent la précision du synchronisme du débit ainsi que la justesse et la souplesse du jeu et de l'expression. Or, le Conservatoire d'art dramatique de Montréal est engagé à l'heure actuelle dans cette voie.

Rappelons que le Conservatoire offre déjà aux membres de l'Union des artistes (UDA) des ateliers de doublage. La mise sur pied et la poursuite des activités des ateliers de doublage du Conservatoire sont possibles grâce à de nombreuses contributions techniques et artistiques de l'industrie du doublage, comme l'Association des doubleurs professionnels du Québec (ADPQ), et de Télé-Québec.

MESURE

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE FORMATION EN DOUBLAGE

Cette mesure vise à :

- > ajouter au programme existant un volet pour les adaptateurs ;
- > mettre en place un volet de formation dédié précisément aux enfants ;
- > former un plus grand nombre de professionnels du doublage.

L'ajout d'un volet pour les adaptateurs et d'un volet pour les enfants pourra enrichir et compléter les activités de formation déjà reconnues et soutenues par le milieu du cinéma et de l'audiovisuel. De ce fait, le Conservatoire s'avère l'institution où sont réunies les conditions permettant d'offrir au Québec une formation professionnelle appropriée en doublage.

Les activités à venir porteront sur le dépistage et la formation de nouvelles voix, le perfectionnement de talents, un apprentissage plus efficient des techniques propres à chacun des volets du doublage professionnel. Ce sont là autant d'éléments qui permettront d'accroître la qualité du doublage effectué au Québec et qui contribueront au développement d'une relève et à la création d'emplois dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUEL QUÉBÉCOIS

Des milliers d'œuvres de cinéma et de télévision sont produites au Québec annuellement. Il est important de s'assurer que ce riche patrimoine est conservé dans les meilleures conditions, au même titre que les imprimés.

Outre leur valeur culturelle, les œuvres produites à l'heure actuelle et qui le seront demain représenteront pour les générations futures autant de témoignages précieux sur la société québécoise. Pour s'en convaincre, il suffit de penser à la curiosité et même, dans certains cas, à l'émotion ressentie lorsque se présente l'occasion de revoir les images des téléromans qui ont marqué les débuts de la télévision québécoise ou les classiques de la cinématographie du Québec.



La Vraie nature de Bernadette de Gilles Carle
1972

Photo : Bruno Massenet

Source : Cinémaèque québécoise

Au moment de son adoption, la Loi sur le cinéma de 1975 (LRQ, c. C-18) prévoit que le propriétaire de toute œuvre cinématographique ou audiovisuelle produite au Québec doit en déposer une copie à la Cinémathèque nationale, dont la création ne s'est finalement pas concrétisée. La réglementation qui devait encadrer le dépôt légal n'a jamais été adoptée. Plus restreinte dans sa portée, la Loi sur le cinéma de 1983 (LRQ, c. C-18.1) confère à la Cinémathèque québécoise, du fait de sa reconnaissance, le pouvoir, à condition d'en payer les frais, d'exiger du propriétaire d'un film produit au Québec et présenté en public qu'il lui en remette une copie. Dans les faits, en vertu de cette disposition, la Cinémathèque québécoise a acquis au fil des ans environ 500 courts et longs métrages mais pas l'ensemble de la production.

7.1 Premier objectif:

Mettre en place les conditions favorisant la conservation

Aujourd'hui, le contexte s'avère favorable à l'instauration d'un dépôt légal. L'État investit, principalement sous forme de crédits d'impôt, dans la plupart des productions québécoises, ce qui n'était pas le cas en 1983. L'apparition de nouvelles technologies, particulièrement en ce qui concerne la télévision, entraîne une diminution importante du coût de reproduction. En outre, pour les longs métrages destinés aux salles de cinéma, les lancements se font désormais avec un nombre de copies plus élevé, si bien que le prix unitaire de celles-ci est également diminué. Enfin, l'industrie reconnaît l'importance de la préservation du patrimoine.

La consultation publique sur l'actualisation de la politique permet d'ailleurs de constater qu'il existe au sein du milieu un très large consensus en faveur du dépôt légal.

MESURE

INSTAURATION D'UN DÉPÔT LÉGAL

Cette mesure vise à :

- > s'assurer que le patrimoine cinématographique et audiovisuel sera systématiquement conservé ;
- > établir le rôle des Archives nationales du Québec comme le responsable du dépôt légal et celui de la Cinémathèque québécoise comme le dépositaire des documents.

La Loi sur le cinéma instaurera un dépôt légal portant sur tout document d'images en mouvement produit ou coproduit par un producteur québécois et destiné à être communiqué au public par quelque moyen que ce soit. Le dépôt légal sera encadré par une réglementation servant à en préciser les modalités. D'une part, le gouvernement pourra ainsi indiquer ses exigences quant à la nature des supports sur lesquels les différents types de documents

devront être déposés et, au besoin, adapter celles-ci pour tenir compte de l'évolution technologique. D'autre part, un règlement sera adopté pour exclure du dépôt légal certains documents ou même des catégories de documents et, plus généralement, préciser des grilles de sélection.

La Cinémathèque québécoise sera désignée comme dépositaire des documents qui feront l'objet d'un dépôt légal. Sur la base d'un contrat avec le gouvernement, elle exercera cette responsabilité en mettant en place les conditions de conservation voulues pour assurer la pérennité des documents qui lui seront confiés. Le gouvernement devra toutefois désigner un responsable qui, au nom de l'État, aura pour mandat de mettre en place les dispositions réglementaires concernant le dépôt légal et d'en surveiller l'application. Cette responsabilité sera assumée par les Archives nationales du Québec.

Enfin, pour respecter les droits de propriété intellectuelle et diffuser dans certaines conditions les œuvres conservées, la Cinémathèque québécoise proposera aux déposants la signature d'une licence l'autorisant à mettre en valeur les documents déposés, dans le cadre défini par sa mission.

Les Archives nationales du Québec, pour leur part, continueront de conserver, conformément à leur mandat, les œuvres audiovisuelles produites par le gouvernement du Québec et les organismes publics, dont celles qui sont produites par Télé-Québec.

Par ailleurs, la politique propose aussi de profiter de l'exercice législatif qu'impose l'introduction du dépôt légal dans la Loi sur le cinéma pour procéder à une actualisation du cadre légal et réglementaire du secteur du cinéma et de la production audiovisuelle.

7.2 Second objectif:

Actualiser le cadre légal et réglementaire

L'adoption de la Loi sur le cinéma a lieu en 1983 à la suite des travaux de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel (commission Fournier). L'intention du législateur, à l'époque, est de doter le Québec d'une loi qui abordera l'ensemble des problèmes du secteur pour tenter d'y apporter des solutions. Pour l'essentiel, la Loi a pour objet de favoriser le développement du cinéma au Québec et d'en assurer le contrôle et la surveillance.

La Loi crée alors trois organismes distincts: l'Institut québécois du cinéma (IQC), ayant un mandat de conseil et de coordination, la Société générale du cinéma (SGC), pour la gestion de l'ensemble des programmes destinés au développement du cinéma québécois et, enfin, la Régie du cinéma, chargée du classement des films, de l'encadrement de certaines activités commerciales ainsi que de la collecte et de la publication de statistiques sur le cinéma.

La Loi, enfin, accorde à la Cinémathèque québécoise un statut de cinémathèque reconnue, lequel lui confère le droit d'exiger le dépôt d'une copie de film à condition d'en payer les frais. Cette disposition représente en quelque sorte l'ébauche d'un dépôt légal.

Cette loi sera modifiée à quelques reprises, les modifications portant surtout sur le statut et le mandat des organismes. C'est ainsi que la SGC, au fil de nombreux changements d'identité, s'incarne maintenant dans la SODEC. L'IOC n'existe plus, alors qu'une partie de son mandat initial s'exerce à travers le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT). En conséquence, les sections de la Loi portant sur ces deux organismes ont été abrogées.

Des 211 articles de la Loi de 1983, il en reste aujourd'hui une centaine qui, pour l'essentiel, circonscrivent la constitution, le fonctionnement et les mandats exercés par la Régie du cinéma. Sa mission porte désormais essentiellement sur le classement des films, le contrôle des droits de distribution et la délivrance de différents types de permis (distributeur, exploitation, commerçant en détail de matériel vidéo).

De nos jours, plusieurs des instruments dont dispose le gouvernement du Québec pour intervenir, notamment sur le plan financier, dans le domaine du cinéma et de la production audiovisuelle reposent sur d'autres textes législatifs: Loi sur la SODEC, Loi sur le CALQ, Loi sur la Société de télédiffusion du Québec, Loi sur l'impôt, etc.

Actuellement, la Loi comporte des dispositions portant sur le champ d'application (articles 1 à 2.1), la politique du cinéma (articles 3 et 4), la cinémathèque et le dépôt d'un film (articles 5 à 8 et 73 à 75) ainsi qu'un chapitre substantiel sur le contrôle et la surveillance du cinéma (articles 76 à 184), cette section représentant l'essentiel de la Loi.

Il importe toutefois de revoir certaines dispositions de la Loi sur le cinéma, notamment pour en assurer la conformité avec la nouvelle politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle.

Cet exercice de révision permettra notamment de préciser les champs d'activité auxquels s'applique la Loi, de revoir les définitions associées aux œuvres cinématographiques et télévisuelles, de redéfinir les objectifs de la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle et d'instaurer un dépôt légal obligatoire.

Le même exercice fera de plus en sorte que seront revues certaines dispositions touchant la Régie du cinéma. En conséquence, de nouvelles catégories de classement de films pourraient être proposées et des modifications pourraient aussi être apportées de façon à faire apparaître plus nettement la mission de la Régie du cinéma en matière d'information des publics.

Enfin, le cadre réglementaire sera allégé, le gouvernement du Québec jugeant qu'il n'a plus à régir un certain nombre d'activités dans un secteur hautement concurrentiel où le marché lui-même sanctionne les pratiques qui ne se conforment pas, entre autres, à des normes de qualité.

MESURE

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE CINÉMA

Cette mesure vise à :

- > intégrer les nouvelles dispositions relatives au dépôt légal ;
- > préciser le champ d'application de la Loi ;
- > redéfinir les objectifs de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle ;
- > revoir certaines dispositions touchant la Régie du cinéma ;
- > alléger le cadre réglementaire.

CONCLUSION

La Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle guidera l'action du gouvernement du Québec au cours des prochaines années. Elle a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont pris part une cinquantaine de professionnels et de spécialistes. Leurs rapports substantiels et éclairés ont permis de mieux identifier les nouveaux enjeux et d'esquisser des pistes d'action en réponse aux diverses problématiques que connaît le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle. Par la suite, des organismes et des associations ainsi que des citoyens ont présenté leurs points de vue lors d'une consultation publique.

Les sept orientations et les dix-neuf objectifs exposés dans la politique trouveront leur application concrète dans une série de mesures. Plusieurs d'entre elles s'adressent aux créateurs et aux créatrices, d'autres aux entreprises et d'autres encore au public.

Aussi, cette politique devra faire l'objet d'une évaluation. Dans cette perspective, ses orientations et ses objectifs seront soumis à une démarche d'actualisation au terme d'une période de cinq ans. Les actions qu'elle présente seront elles aussi régulièrement évaluées. Enfin, il est entendu que de nouvelles mesures pourront, au besoin, s'inscrire dans le plan d'action proposé.

Il faut maintenant que celles et ceux qui ont à cœur le développement du cinéma trouvent dans cette politique et le plan d'action qui l'accompagne des réponses à leurs préoccupations et, surtout, qu'ils y puisent une motivation supplémentaire pour l'évolution et l'approfondissement de leur art. Cette politique s'adresse autant à celles et à ceux qui travaillent dans le cinéma et la télévision qu'à celles et à ceux qui y consacrent leurs loisirs, autant aux créateurs et aux artisans qu'aux passionnés de cinéma.

Pour mieux porter le Québec à l'écran, il faut espérer que nos films et nos émissions de télévision, qui comptent parmi les meilleurs ambassadeurs de notre culture, rayonnent plus largement encore, chez nous en premier lieu mais aussi à l'étranger. Il faut aussi mieux faire connaître ce que nous sommes et offrir au public de partout des oeuvres dont la qualité et l'originalité sont à la mesure du talent de nos artistes et de nos créateurs.

NOTES

1. En 2000-2001, le volume de la production est évalué à plus de 1,3 milliard de dollars et crée quelque 36 400 emplois à temps plein. Association des producteurs de films et de télévision du Québec, *Profil 2002*, Montréal, février 2002, p. 32.
2. Michel Coulombe et Marcel Jean, *Le Dictionnaire du cinéma québécois*, Montréal, Boréal, 1999, 721 p.
3. Ce sont : *Les Boys III* (2002), *Nuit de noces* (2001), *The Art of War* (2000), *Les Boys II* (1999), *Les Boys* (1998), *Louis 19, le roi des ondes* (1994), *La Florida* (1993), *Ding et Dong, le film* (1991), *Jésus de Montréal* (1990), *La Grenouille et la baleine* (1989), *Le Déclin de l'empire américain* (1987) et *La Guerre des tuques* (1985). Source : Académie canadienne du cinéma et de la télévision.
4. L'aspect analysé ici est la structure financière des longs métrages de fiction admissibles au crédit d'impôt québécois, qui comprend les longs métrages pour salles mais aussi quelques téléfilms ; les données utilisées ne permettent pas de faire de distinction selon la langue de tournage ou le fait qu'il s'agit ou non d'une coproduction. Le financement étranger intègre la part étrangère des coproductions.
5. Depuis la disparition de la déduction pour amortissement (DPA) et son remplacement par des programmes de crédits d'impôt remboursables (CIR), il n'y a pratiquement plus d'investissements privés ayant pour motif le rendement sur l'investissement dans les productions audiovisuelles québécoises en général et cinématographiques en particulier, et ce, tout simplement parce que le niveau de risque est très élevé. Le financement privé dans les longs métrages québécois provient donc essentiellement d'acteurs de l'industrie : investissements et emprunts du producteur, différés des membres de l'équipe de création, investissements de diffuseurs ou de fonds privés créés pour la plupart par des entreprises de radiodiffusion à titre de bénéfices concrets lors d'une transaction ou pour se conformer à des obligations en matière de dépenses de programmation canadienne.
6. Michel Houle (sous la direction de), *État de situation sur le cinéma et la production audiovisuelle au Québec*, 2002, p. 69 et 74.
7. Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques sur l'industrie du film*, éditions 1993, 1994, 1995, 2000, 2001 et 2002. De 1992 à 1994, la moyenne exacte se situe à 568 858 spectateurs par année, en programme simple ; de 1999 à 2001, elle s'élève à 1 513 628 spectateurs.
8. Michel Houle, *op. cit.*, p. 70. Au total cumulatif des 102 longs métrages soutenus de 1997 à 2000, 54 sont produits en langue originale française, 47 en langue originale anglaise et 1 en langue autre que le français ou l'anglais. Au total cumulatif de 1991-1992 à 1993-1994, 39 films ont été produits en langue originale française, 15 en langue originale anglaise et 1 en langue autre que le français ou l'anglais.
9. *Statistiques sur l'industrie du film*, édition 2002, p. 70.
10. Michel Houle, *op. cit.*, p. 80 et 81.

11. En 1999, 57,9% des Québécois âgés de plus de 15 ans disent avoir loué des vidéo-cassettes. En moyenne, ils ont loué chacun 6,8 vidéocassettes au cours du mois précédant le sondage sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois réalisé par le ministère de la Culture et des Communications.
12. Centre national de la cinématographie, *CNC Info Bilan 2000*, n° 280, mai 2001, p. 61.
13. BIRO et Crop, *L'industrie privée cinématographique au Québec 1978-1979*, juin 1981, p. 41.
14. *La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir*, Gouvernement du Québec, 1992, 150 p.
15. *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2001*, p. 136-137.
16. Par «région de Montréal», on entend dorénavant la région comprise à moins de 25 km, par la route, à partir d'un point quelconque sur le cercle formé par le tracé d'un rayon de 25 km autour de la station de métro Papineau.
17. En 1999, 85% des recettes aux guichets du Québec proviennent de films américains. La même année, cette part était de 80% au Royaume-Uni, de 79% en Allemagne, de 64% en Espagne, de 54% en France et de 53% en Italie. Centre national de la cinématographie, *CNC Info Bilan 2000*, n° 280, mai 2001.
18. Les signataires sont les membres suivants: Warner Bros., Viacom (Paramount), Buena Vista, Universal, Columbia, Twentieth Century Fox et MGM/UA.
19. Les pays visés sont le Canada, les États-Unis, les pays membres de l'Union européenne, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, exception faite du pays d'origine du film.
20. RIDEAU regroupe 116 organismes de diffusion dans le domaine des arts de la scène.
21. Institut de la statistique du Québec, *Rapport d'enquête sur l'industrie québécoise des services électroniques et du multimédia 1999*.
22. Association des producteurs de films et de télévision du Québec, *Profil 2002*, Montréal, février 2002, p. 32.
23. Ce sont les programmes suivants: Art et technologie des médias, Électronique option audiovisuelle, Graphisme et Technique d'intégration multimédia.

OBJECTIFS ET MESURES

ORIENTATION I AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LA CRÉATION

Premier objectif

1.1 Mieux appuyer la démarche de création en matière de cinéma, de télévision et d'arts médiatiques

Mesure 1.1.1 Bonification de l'aide accordée aux individus pour le développement de projets cinématographiques et télévisuels

Cette mesure vise à :

- > appuyer plus particulièrement les scénaristes et les réalisateurs en leur permettant de jouir de meilleures conditions de travail ;
- > favoriser la conception d'œuvres de fiction et de documentaires de même que le développement de projets d'animation dont la scénarisation sera faite en français.

Mesure 1.1.2 Création de bourses de carrière pour scénaristes et réalisateurs de cinéma

Cette mesure vise à :

- > soutenir la démarche, l'expérimentation, la recherche et le perfectionnement dans le domaine du cinéma.

Mesure 1.1.3 Accroissement de l'aide aux projets dans le domaine des arts médiatiques

Cette mesure vise à :

- > soutenir des œuvres de recherche ou à caractère expérimental dans le domaine des arts médiatiques, sans conditions préalables de production ou de diffusion.

Second objectif

1.2 Accroître la qualité et la diversité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles

Mesure 1.2.1 Instauration d'une nouvelle aide à l'entreprise pour le développement de projets

Cette mesure vise à :

- > favoriser le développement de concepts et de projets ;
- > inciter les entreprises à prendre des risques, à innover et à explorer de nouvelles avenues ;
- > développer des projets qui permettront d'être plus concurrentiels sur le marché local et international ;
- > réduire le risque financier des entreprises, en particulier durant cette étape.

**ORIENTATION II
SOUTENIR LA PRODUCTION DE LONGS MÉTRAGES
DE LANGUE FRANÇAISE, LE DOCUMENTAIRE D'AUTEUR
ET LE COURT MÉTRAGE**

Premier objectif

**2.1 Favoriser la production de longs métrages
de langue française**

**Mesure 2.1.1 Bonification de l'aide accordée à la production
de longs métrages de langue française**

Cette mesure vise à :

- > offrir aux créateurs, aux artisans et aux producteurs les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets dans des conditions favorisant l'atteinte de leur plein potentiel ;
- > consentir des ressources additionnelles au long métrage de langue française.

Second objectif

2.2 Appuyer le documentaire d'auteur et le court métrage

**Mesure 2.2.1 Bonification de l'aide accordée au documentaire d'auteur
et au court métrage**

Cette mesure vise à :

- > faciliter la production de ces genres ;
- > favoriser l'enrichissement de la cinématographie par la diversité des genres, la recherche et l'exploration.

ORIENTATION III PRENDRE EN COMPTE LES RÉGIONS

Premier objectif

3.1 Favoriser le tournage de productions québécoises dans les régions

Mesure 3.1.1 Création d'un levier additionnel pour la production cinématographique et télévisuelle tournée à l'extérieur de Montréal

Cette mesure vise à :

- > inciter les producteurs de Montréal à tourner en région;
- > stimuler l'embauche des créateurs et des artisans résidant partout sur le territoire;
- > engendrer une activité économique accrue dans les régions du Québec.

Second objectif

3.2 Favoriser la participation des régions à de nouvelles initiatives dans le domaine de l'audiovisuel

Mesure 3.2.1 Soutien aux initiatives locales ou régionales en matière d'audiovisuel

Cette mesure vise à :

- > favoriser la réalisation de projets concernant l'accessibilité, la promotion, le développement et la production, l'éducation ou la sensibilisation des publics par l'entremise d'ententes de développement culturel locales et régionales;
- > soutenir les régions dans la mise en œuvre d'initiatives.

ORIENTATION IV AMÉLIORER L'ACCÈS À LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

Premier objectif

4.1 Améliorer la mise en marché des films québécois

Mesure 4.1.1 Création d'un nouveau programme d'aide à la mise en marché des films québécois et de soutien aux initiatives de promotion

Cette mesure vise à :

- > soutenir la mise en marché des films québécois;
- > favoriser l'accès à une offre cinématographique diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Deuxième objectif

4.2 Favoriser la diffusion des œuvres cinématographiques sur l'ensemble du territoire

Mesure 4.2.1 Création d'un programme d'aide à la circulation des copies de films

Cette mesure vise à :

- > appuyer les efforts des exploitants pour la diffusion du cinéma québécois;
- > rendre disponibles, plus tôt, un plus grand nombre de copies de films en vue d'en favoriser la circulation sur l'ensemble du territoire.

Mesure 4.2.2 Soutien à la diffusion en dehors des circuits commerciaux

Cette mesure vise à :

- > permettre l'acquisition des équipements nécessaires dans les lieux culturels déjà établis;
- > rendre admissible l'activité cinématographique aux programmes permettant la création de nouveaux lieux culturels;
- > favoriser l'adhésion au réseau des salles parallèles, notamment par les membres du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), partout sur le territoire.

Mesure 4.2.3 Bonification et nouvelle répartition de l'aide aux festivals et aux événements cinématographiques

Cette mesure vise à :

- > soutenir les festivals régionaux dans leurs activités de développement des publics et d'éducation cinématographique;
- > appuyer les initiatives des régions destinées à assurer une plus grande diversité de l'offre cinématographique;
- > favoriser la promotion de la cinématographie québécoise sur l'ensemble du territoire;
- > encourager le rayonnement international des festivals québécois.

Troisième objectif

4.3 Soutenir l'éducation et favoriser la sensibilisation des publics

Mesure 4.3.1 Soutien, en milieu scolaire, aux activités éducatives portant sur le cinéma

Cette mesure vise à :

- > accroître le nombre d'élèves rejoints par le projet L'ŒIL cinéma ;
- > aider les enseignants à concevoir des activités éducatives liées au cinéma ;
- > appuyer le milieu scolaire dans la mise en œuvre d'activités parascolaires portant sur le cinéma ;
- > développer le volet cinématographique du programme Rencontres culture-éducation.

Mesure 4.3.2 Création d'outils consacrés à l'éducation cinématographique

Cette mesure vise à :

- > concevoir, notamment, un site Internet regroupant un ensemble de ressources destinées à soutenir l'éducation cinématographique ;
- > constituer un catalogue d'œuvres cinématographiques pour le milieu scolaire.

ORIENTATION V FAVORISER LA CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE

Premier objectif

5.1 Contribuer au développement de nouveaux marchés

Mesure 5.1.1 *Élaboration d'une stratégie nationale et mise en œuvre d'actions en faveur de l'exportation de l'audiovisuel*

Cette mesure vise à :

- > intensifier et élargir les démarches entreprises, dont les ententes de réciprocité et la présence sur les marchés;
- > accroître les revenus d'exportation;
- > accompagner les entreprises dans l'exploitation de nouveaux marchés;
- > permettre la mise au point d'outils de financement mieux adaptés au contexte de la coproduction;
- > évaluer la possibilité de tenir à Montréal, sur une base régulière, un événement destiné aux acheteurs étrangers.

Deuxième objectif

5.2 Améliorer la promotion du Québec comme lieu de tournage

Mesure 5.2.1 *Mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion du Québec comme lieu de tournage*

Cette mesure vise à :

- > améliorer l'offre auprès des producteurs étrangers;
- > développer une image forte et concertée du Québec et de ses régions comme lieux pour la réalisation de tournages étrangers;
- > assurer une présence significative et continue des entreprises de services du Québec sur les marchés internationaux favorisant ainsi le maillage entre entreprises et l'importation de capitaux;
- > améliorer, en collaboration avec les divers partenaires, les conditions pour l'accueil des productions étrangères.

Troisième objectif

5.3 Appuyer le doublage en français au Québec

Mesure 5.3.1 *Modification du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle*

Cette mesure vise à :

- > favoriser le doublage au Québec.

Quatrième objectif

5.4 Élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur des contenus numériques interactifs

Mesure 5.4.1 Élaboration d'une stratégie nationale d'intervention en matière de contenus numériques interactifs

Cette mesure vise à :

- > dresser le bilan des interventions gouvernementales et poser un diagnostic;
- > planifier les interventions gouvernementales et proposer des cibles à atteindre à court et à moyen termes;
- > favoriser une meilleure concertation entre tous les partenaires publics associés au secteur des contenus numériques interactifs et avec les partenaires du secteur privé;
- > aider le Québec à maintenir sa position dans le marché mondial des contenus numériques interactifs.

Cinquième objectif

5.5 Améliorer la connaissance de l'évolution du secteur audiovisuel

Mesure 5.5.1 Ajout de nouveaux mandats de recherche à l'Observatoire de la culture et des communications et au ministère de la Culture et des Communications

Cette mesure vise à :

- > compléter le système intégré de statistiques et circonscrire la place du cinéma dans le marché de la vidéo domestique et de la télévision;
- > mener des études sur les pratiques des jeunes Québécois de moins de 15 ans en matière de cinéma et de télévision;
- > développer une expertise sur les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'audiovisuel.

ORIENTATION VI AMÉLIORER LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Premier objectif

6.1 Développer une main-d'œuvre qualifiée

Mesure 6.1.1 Réalisation d'études sur les besoins en matière de formation

Cette mesure vise à :

- > circonscrire les besoins du marché du travail ;
- > établir les profils de compétence ;
- > déterminer les pistes d'action pour la révision ou l'élaboration des programmes de formation.

Deuxième objectif

6.2 Mettre en place les conditions favorisant le perfectionnement de la main-d'œuvre

Mesure 6.2.1 Mise en place d'un organisme collecteur pour la formation des travailleurs

Cette mesure vise à :

- > soutenir le milieu dans ses efforts en matière de formation continue ;
- > favoriser la réunion de tous les partenaires visés.

Troisième objectif

6.3 Améliorer l'offre de formation en doublage

Mesure 6.3.1 Développement des activités de formation en doublage

Cette mesure vise à :

- > ajouter au programme existant un volet pour les adaptateurs ;
- > mettre en place un volet de formation dédié précisément aux enfants ;
- > former un plus grand nombre de professionnels du doublage.

**ORIENTATION VII
PRÉSERVER LE PATRIMOINE
CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUEL QUÉBÉCOIS**

Premier objectif

7.1 Mettre en place les conditions favorisant la conservation

Mesure 7.1.1 Instauration d'un dépôt légal

Cette mesure vise à :

- > s'assurer que le patrimoine cinématographique et audiovisuel sera systématiquement conservé;
- > établir le rôle des Archives nationales du Québec comme le responsable du dépôt légal et celui de la Cinémathèque québécoise comme le dépositaire des documents.

Second objectif

7.2 Actualiser le cadre légal et réglementaire

Mesure 7.2.1 Modification de la Loi sur le cinéma

Cette mesure vise à :

- > intégrer les nouvelles dispositions relatives au dépôt légal;
- > préciser le champ d'application de la Loi;
- > redéfinir les objectifs de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle;
- > revoir certaines dispositions touchant la Régie du cinéma;
- > alléger le cadre réglementaire.

ORGANISMES QUI ONT SOUMIS UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Alliance numériQC
Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des enseignants et enseignantes de cinéma au collégial du Québec
Association des fournisseurs de services techniques
Association des producteurs de films et de télévision du Québec
Association des professionnels en audio
Association des professionnelles et des professionnels de la vidéo du Québec
Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
Bureau du cinéma et de la télévision d'Argenteuil-Laurentides
Bureau du film et de télévision de l'Estrie
Caucus canadien du film et de la vidéo indépendante
Centre de ressources en éducation aux médias
Cinémathèque québécoise
Conseil de la culture de Lanaudière
Conseil de la culture et des communications de la Mauricie
Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs
Conseil québécois des arts médiatiques
Conseil régional de développement de la Montérégie
Consortium Format Géant
Coopérative des cinémas indépendants du Québec
Film Québec
Forum permanent de l'industrie de la télévision, du cinéma et du multimédia de Québec
L'International du cinéma de l'Estrie
Office national du film
Option consommateurs
Rencontres internationales du documentaire de Montréal
Les Rendez-vous du cinéma québécois
Société des arts technologiques
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma
Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec
Tout Écran
Union des artistes

*Note: Des citoyens et des citoyennes ont également exprimé leur point de vue.
Nous tenons à les en remercier.*

Achévé d'imprimer en mars 2003
sur les presses de l'imprimerie Bergemont

